

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

Bureau

Présidence : Mme Caroline Monod
Vice-présidence : M. Michele Colleoni
Secrétaire : Mme Véronique Equey
Membres : M. Armando Couto, Mme Nancy Ruerat

Sont présents :

M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Flavio Innocenti, Mme Fayrouz Kashef, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, Mme Elzimar Zermatten

Excusés :

M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, M. Alain Fischer, M. Yannick Hanifi, M. Mathieu Petite

Assistent à la séance :

Mme Corinne Gachet, Maire
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
M. Arnaud Weiss, Secrétaire général adjoint
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 337-23.10 Reprise des actifs nets (donations) de la ludothèque **p. 1529**
Entrée en matière municipalisée au 1^{er} janvier 2024

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

- b) 338-23.10 Ville de Lancy – Rehaussement de quais TPG – Crédit **p. 1531**
Entrée en matière d'investissement
 Fr. 416'000.--
- c) 339-23.10 Amélioration et réorganisation des préaux de l'école du **p. 1532**
Entrée en matière Petit-Lancy – Crédit d'étude
 Fr. 150'000.--

RAPPORTS DE COMMISSION

7) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- a) 332-23.09 Construction d'un nouveau bâtiment regroupant un **p. 1533**
Arrêté logement pour concierge et une salle polyvalente –
 Fr. 280'000.-- Périmètre de l'école du Plateau, parcelle 114 – Crédit
 d'étude – Rapport de la Commission des travaux, séance du
 25 septembre 2023 (M. Vincent DAHER) et rapport de la
 Commission des finances, séance du 27 septembre 2023
 (M. Thierry DEROBERT)
- b) 336-23.09 Bouclement des crédits d'engagement pour divers chantiers **p. 1535**
Arrêté terminés 2023 – Rapport de la Commission des finances,
 séance du 27 septembre 2023 (M. Thierry DEROBERT)
- c) 334-23.09 Acquisition de la parcelle 1692 – Crédit d'investissement – **p. 1536**
Arrêté Rapport de la Commission des finances, séance du 27
 Fr. 2'231'800.-- septembre 2023 (M. Thierry DEROBERT) et rapport de la
 Commission de l'aménagement du territoire, séance du 28
 septembre 2023 (Mme Kristine BEUN)
- d) 335-23.09 Etude urbaine Masterplan Marbriers – Crédit **p. 1539**
Arrêté d'investissement – Rapport de la Commission de
 Fr. 200'000.-- l'aménagement du territoire, séance du 28 septembre 2023
 (Mme Kristine BEUN)

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 8) Commission sociale et petite enfance, séance du 4 septembre 2023, rapporteur M. Vincent
 MAYER
 Bilan de la première année du service de la petite enfance **p. 1544**
- 9) Commission de l'administration, séance du 18 septembre 2023, rapporteur M. Thomas VOGEL
- a) Présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2024 – Proposition
 de répartition des partis **p. 1546**
- b) Avant-projet de loi modifiant la loi sur l'administration des communes (B6 05) –
 Consultation sur les modifications formelles **p. 1546**
- c) Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

- 10) Commission des sports, séance du 20 septembre 2023, rapporteur M. Mauro MARTELLA
- a) Présentation de l'Unihockey club Genève **p. 1549**
 - b) Tuttisports – Bol d'Aire nocturne – Run'Aire **p. 1550**
 - c) Divers
- 11) Commission des travaux, séance du 25 septembre 2023, rapporteur M. Vincent DAHER
- a) Calcul des honoraires d'architecte **p. 1552**
 - b) Divers
- 12) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 26 septembre 2023, rapporteure Mme Virginie VANDEPUTTE
- Divers
- 13) Commission des finances, séance du 27 septembre 2023, rapporteur M. Thierry DEROBERT
- Divers

POINTS FINAUX

- 14) Désignation d'un-e représentant-e du Conseil municipal à la Fondation communale pour le logement de personnes âgées, en remplacement de Mme Jeanne BENCKER (MCG) **p. 1556**
- 15) Désignation d'un-e représentant-e du Conseil municipal à la Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont, en remplacement de M. Yannick HANIFI (PLR) **p. 1557**
- 16) Propositions individuelles et questions **p. 1557**
- 17) Prestation de serment de Madame Leila KHATCHADOURIAN (PLR), en remplacement de Monsieur Yannick HANIFI, démissionnaire **p. 1560**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

Mme Monod : bonsoir à tous. J'ai le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2023. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Monsieur le Secrétaire général et Monsieur le Secrétaire général adjoint, Mesdames et Messieurs les chefs de service et les membres de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et Mesdames et Messieurs du public.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

J'excuse Mme De Vecchi, MM. Dérobert, Fischer, Hanifi et Petite.

En préambule, j'aimerais vous indiquer que l'ordre du jour a dû être modifié en raison de la teneur de la lettre du service des votations demandant l'assermentation de Mme Khatchadourian dès le 13 octobre, soit demain. La prestation de serment se fera donc à l'issue de notre séance et nous voterons formellement la modification au point de l'approbation de l'ordre du jour.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Monod : hormis la modification que je viens d'annoncer, y a-t-il une autre demande ?

M. Daher : pour le point 14), il faudrait faire une modification même si le rapport n'est pas lu, il ne s'agit pas du rapport sur les divers, mais sur la motion « Pour des emprunts responsables ».

Mme Monod : il me semble que ce point avait été repoussé à une prochaine séance de commission.

M. Daher : c'est à la demande du rapporteur.

Mme Monod : les personnes qui siègent aux Finances pourront peut-être le confirmer, ce point sera poursuivi lors d'une prochaine commission.

Mme Gachet : effectivement, nous n'avons eu, lors de cette commission, que la présentation par M. Laville de ce qu'était un emprunt responsable et on se proposait, puisque le temps ne nous le permettait pas, de traiter la question de la motion dans un deuxième temps.

Mme Monod : c'est pour cela que ce rapport n'a pas été inscrit à l'ordre du jour. Il n'y avait peut-être pas de divers lors de cette commission et donc, il faut supprimer ce point 14) « divers ».

On propose donc de supprimer ce point 14) Divers et le point 1) deviendra donc le point 17).

Si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons approuver l'ordre du jour avec ces modifications.

L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal est approuvé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Mme Monod : nous avons reçu deux lettres de démission, l'une pour M. Hanifi et l'autre pour Mme Baranyai.

Pour M. Hanifi, nous avons également reçu la lettre du service des votations et élections concernant la prestation de serment de Mme Khatchadourian que nous mènerons à l'issue de cette séance et je demande à Mme Equey de nous en donner lecture.

Mme Equey :

Lettre de démission de M. Yannick Hanifi du 15 septembre 2023

« Objet : Démission de Yannick Hanifi pour le Conseil municipal du 12 octobre 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Monsieur les Conseillers administratifs, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission pour le prochain Conseil municipal d'octobre 2023. Après avoir passé quelques périodes particulières dans ma vie professionnelle et privée, j'ai finalement pris la décision de laisser mon siège au prochain « viennent-ensuite » de la liste PLR Lancy.

J'ai vraiment passé d'agréables moments d'échange et de partage à travers les 7 années où j'ai eu l'honneur de siéger dans les différents dicastères qui m'ont été proposés. J'ai pu nouer des relations amicales avec un certain nombre d'entre vous, et ce, malgré les idées parfois diamétralement opposées de nos visions politiques.

Je reste naturellement et à jamais un enfant de Lancy et continuerai de suivre avec le plus grand soin, une grande curiosité et disponibilité les différents développements de cette magnifique commune qui est appelée à devenir, comme vous le savez, la deuxième grande commune du canton.

C'est donc avec une certaine émotion et un brin de nostalgie que je vous dis à toutes et tous « adieu et à bientôt ».

Avec mes meilleurs messages,

Yannick Hanifi »

Lettre du service des votations et élections du 26 septembre 2023

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission, au 12 octobre 2023, de Monsieur Yannick HANIFI du conseil municipal de Lancy nous vous informons que Madame Leila KHATCHADOURIAN accepte la fonction de conseillère municipale de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation dès le 13 octobre 2023.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressée.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Liza Lombardi Gauthier
Cheffe de service »*

Lettre de démission de Mme Evis Baranyai du 28 septembre 2023

« Objet : Démission de mon poste de conseillère municipale pour le 9 novembre 2023

Madame la Maire, Madame la Présidente du Conseil municipal,

Je vous adresse la présente lettre pour vous informer de ma démission du poste de conseillère municipale au sein du Conseil Municipal de la Ville de Lancy, en raison de mon départ de la commune. C'est avec un profond regret que je prends cette décision.

Depuis mon arrivée dans notre ville en 2009, d'abord à la Route de la Chapelle, puis en 2011 à l'Avenue Eugène-Lance et suite à mon engagement la même année en tant qu'urbaniste par le canton, j'ai eu le privilège de participer activement à son développement et à son amélioration en tant que citoyenne. Mon engagement envers notre communauté a été renforcé lorsque j'ai été élue au Conseil Municipal en 2020. Cela a été une expérience incroyablement enrichissante et gratifiante.

J'ai eu le plaisir de travailler aux côtés de collègues conseillers municipaux dévoués, passionnés par l'avenir de notre ville et je tiens à exprimer ma sincère gratitude envers chacun d'entre eux pour leur soutien, leur collaboration et leur amitié tout au long de cette période.

Je tiens à remercier chaleureusement l'exécutif, ainsi que tous les employés municipaux pour leur excellent travail. Je quitte le Conseil Municipal de notre ville, avec la reconnaissance de l'opportunité qui m'a été offerte de servir notre communauté et d'acquérir une expérience précieuse en matière de gouvernance locale.

Ma démission sera effective à partir du 9 novembre 2023, conformément aux délais requis. Je m'engage à assurer une transition en douceur pour mon successeur et à continuer de soutenir les projets en cours jusqu'à mon départ.

Je reste disponible pour toute question ou besoin d'information supplémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Madame la Présidente du Conseil municipal, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Evis Baranyai »

Mme Monod : une petite précision, c'est la lettre qui a été envoyée au service des votations qui a été lue, mais Mme Baranyai a précisé que c'était bien à l'issue de la séance du 9 novembre que sa démission sera effective, et comme on a pu le voir dans la lettre de démission de M. Hanifi, c'est comme cela que ce sera compris par le service des votations.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Nous avons également reçu en copie une pétition concernant le square Clair-Matin. Etant donné qu'elle est adressée au Conseil administratif qui est en train de la traiter, nous vous en proposons simplement lecture pour votre information.

Mme Equey :

Pétition adressée au Conseil administratif intitulée « Pour le retour au CALME et à la SECURITE dans le quartier du square Clair-Matin (Petit-Lancy) » le 6 septembre 2023

« Concerne : dépôt d'une pétition pour le retour au calme et à la sécurité dans le quartier du square Clair-Matin

Madame la Maire,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une pétition (29 feuilles – 85 signatures) concernant les problèmes de nuisances dans le quartier du square Clair-Matin.

Nous espérons vivement que cette pétition retiendra toute votre attention et que les habitants du quartier seront entendus.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Maire, à l'expression de nos salutations distinguées .

*Frank Wuarin
Catherine Narvaez Piazzini »*

Pétition

« Nous demandons aux autorités compétentes et concernées de la Ville de Lancy de prendre les mesures nécessaires pour un retour au CALME et à la SECURITE dans le quartier du square Clair-Matin (Petit-Lancy).

Pour cela, nous exigeons ce qui suit :

L'arrêt du Festival de musique Plein-les-Watts dans le parc Navazza :

- Cela engendre des nuisances sonores beaucoup trop importantes (musique très forte, et groupe de personnes se déplaçant bruyamment durant de longues heures et jusqu'au petit matin).*
- Cela cause le saccage du parc Navazza qui devient un terrain de terre une fois le festival terminé. La jouissance du parc est fortement dégradée et les habitant.e.s du quartier son pénalisé.e.s.*

La non-reconduction des activités dites « culturelles » et « sociales » :

- Veillez à ne plus installer au CENTRE du square Clair-Matin des infrastructures telles qu'une roulotte, un wc, un terrain de foot, et des barbecues.*
- Les nuisances sonores engendrées par les activités culturelles et sociales sont trop importantes.*
- Le square Clair-Matin est entouré d'habitations où les gens souhaitent être au calme. La résonance est très forte et donc pas du tout propice à ce genre d'activités.*
- L'association MixCité propose déjà ponctuellement des activités de cohésion sociale pour le square : vide-greniers et ciné plein-air.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

La surveillance renforcée du square et des alentours surtout durant les soirées et les nuits afin d'éviter les rassemblements bruyants et intimidants de groupes de personnes ».

Mme Monod : je vous informe que le Bureau a décidé que les points qui concernent les présentations des budgets des différents services seront rapportés au prochain Conseil municipal, ceci pour permettre que l'ensemble des points traitant du budget puissent figurer en même temps dans le même document.

Ensuite, j'aimerais vous inviter, membres du Conseil municipal et du Conseil administratif, à réserver la date du 25 mai 2024 pour notre sortie annuelle organisée par mes soins.

Enfin, j'aimerais faire un petit clin d'œil aux courageuses et courageux qui ont défendu les couleurs de Lancy lors du tournoi des élu-es dimanche passé, ainsi que celles et ceux qui sont venus nous encourager. Bravo à toutes et à tous !

Pour information, il y avait aussi un tournoi de pétanque, donc l'année prochaine ceux qui sont plus tentés par la pétanque, n'hésitez pas à vous inscrire également.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Gachet : deux communications. Pour faire suite à une réflexion et à une analyse sur le fonctionnement de deux de mes services, j'ai proposé à mes collègues la fusion de ces deux services. Ma proposition ayant été actée, je vous informe ce soir de la création d'un service unique de la sécurité qui regroupera le service de la police municipale et le service de la protection à la population.

Deuxième information, vous rappeler que nous organisons, justement dans le cadre de ce futur service de la sécurité, une première journée qui sera dédiée à l'ensemble de la sécurité de nos Lancéens. C'est ce samedi au stade de Genève. C'est une journée qui sera développée sur deux axes : un premier avec un grand exercice grandeur nature qui va impliquer l'ensemble de nos partenaires liés à la sécurité. Et l'après-midi, de 14h00 à 16h00, vous aurez tous et toutes la possibilité de pratiquer ou de repratiquer ou de découvrir les gestes qui sauvent avec la présence entre autres des Samaritains, des Sauveteurs, des pompiers, de la police, tout le monde sera là pour vous permettre de pratiquer l'ensemble de ces gestes.

Mme Moyard : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, j'ai trois informations. La première est que vous avez trouvé sur CMNet la réponse à la question écrite de M. Jotterand sur les passages-piétons.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 089-2023

Normes de visibilité sur les passages piétons

Le service de l'aménagement du territoire (SAT) a lancé en octobre 2022 le bilan de la zone 30 dite Lancy Nord. L'objectif de cette étude est de fournir un état des lieux complet du fonctionnement du secteur (comptages de trafic, vitesses, etc.), ainsi que de vérifier la conformité normative des passages-piétons.

Ce travail de vérification se poursuivra chaque année, avec deux bilans de zone 30 prévus par an, jusqu'en 2028.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Actuellement, la Ville de Lancy compte huit zones 30 :

- *Petit-Lancy*
- *Ormeaux*
- *Plateau*
- *Pré-Monnard*
- *Verjus*
- *Les Mouilles*
- *Bachet-de-Pesay*
- *Le Sapay/Compostelle*

En complément de ce travail technique, une campagne de communication spécifique a été lancée durant l'été 2023 pour expliquer le fonctionnement des zones 30 et les règles pour les traversées piétonnes.

Parallèlement à l'observation des zones 30, le service des travaux et de l'énergie (STE) a mandaté un bureau d'ingénieur pour une vaste campagne d'observation et d'analyses afin de vérifier la conformité et la dangerosité, ou non, d'environ 75 passages-piétons sur les routes communales hors zones 30, carrefour à feux, DP cantonal/privé et chantier tram. Cette campagne est terminée, il en ressort que sur les 75 passages piétons contrôlés, 51 passages piétons sont hors normes (70%) dont 7 à un niveau plus élevé de dangerosité (10%). Dans la plupart des cas, le fait d'élaguer la végétation existante et/ou de supprimer/modifier des places de stationnements suffit pour avoir une distance de visibilité conforme aux nouvelles normes. Le service de l'environnement (SE), le service des travaux et de l'énergie (STE) et le service d'aménagement du territoire (SAT) vont s'organiser pour les actions à entreprendre, suivant les différents cas. Dans d'autres situations, il peut s'agir de travaux plus conséquents (manque d'éclairage, bordures abaissées à reprendre car non aux normes pour les PMR, etc...).

A préciser enfin que, dès à présent, les nouvelles normes (cf. VSS 40 241 / SN 640 850) régissant la conception de passages-piétons sont pleinement prises en compte pour tous nouveaux projets d'aménagement, notamment en termes de visibilité, d'éclairage et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Mme Moyard : la seconde information est en lien avec l'une des communications de votre Bureau. Sachez que nous travaillons d'arrache-pied de concert entre le service des affaires sociales et le service de l'environnement, ainsi que la police municipale sur le dossier des animations, de la sécurité, de la démarche participative à Clair-Matin.

Vous avez reçu une pétition, nous en avons reçu une autre un peu différente mais quand même avec un certain nombre de points communs. Donc, nous travaillons sur ces deux textes, cela paraît effectivement logique, et nous remercions votre Conseil de nous avoir transmis la seconde pétition.

Nous avons aussi une procédure judiciaire en cours. Donc, nous répondrons bien entendu aux pétitionnaires, nous n'avons pas du tout rien fait pendant la période estivale. On pourra bien sûr reprendre plus en détail si c'est le souhait de votre Conseil ou de votre Commission sociale. Mais oui, nous avons prévu de continuer l'animation sociale dans ce quartier, comme dans le reste de la commune parce que c'est notre devoir. Oui, nous avons déjà et nous allons encore prendre bien entendu le pouls des différents riverains qui ne partagent peut-être pas l'entier de nos préoccupations.

Nous travaillerons sur une certaine dilution des lieux à disposition, les modalités sur les horaires, de l'accompagnement que l'on peut faire avec les différents types de collaborateurs qu'on peut avoir, notamment les travailleurs sociaux hors murs. Mais nous continuerons à travailler là-

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

dessus quand bien même ce n'est pas forcément toujours facile, cela fait partie de notre travail de trouver comment faire la quadrature du cercle.

M. Bonfanti complètera mes propos sur la partie culturelle de la pétition qui a été lue tout à l'heure.

Dernière information que nous vous réservons en primeur, quand bien même nous avons été de multiples manières depuis une dizaine de jours sollicités par à peu près tous les organes de presse de ce canton. Cela concerne la piscine Marignac.

Nous avons, après avoir travaillé d'arrache-pied pendant de très longs mois, obtenu des réponses décisives tant des Services industriels que de l'Office cantonal de l'énergie il y a très peu de jours. Nous avons pu prendre un certain nombre de décisions mardi dernier et nous avons opposé un embargo jusqu'à ce soir pour vous donner la primeur des informations que nous souhaitions donner à l'ensemble de la population, à la presse qui souhaitera le relayer aux termes de ces annonces.

Un communiqué de presse relativement complet partira de manière que tout le monde ait dès ce soir toutes les informations.

En résumé, cela se tient en une phrase : le bassin olympique de la piscine restera ouvert cet hiver et passera de 28 à 26 degrés, ou remontera de 20 à 26 degrés suivant comment vous avez envie de le voir. 28, c'était la température avant la pénurie énergétique et toute la question que nous avons abordée l'hiver passé, et 20 c'était la température de la piscine durant la dernière saison hivernale.

Ensuite, on doit prendre des décisions et on s'en expliquera en détail devant votre Conseil dès la prochaine session. Nous formerons une proposition le 9 novembre pour vous présenter une stratégie globale, donc je ne vais pas la détailler maintenant en entier, parce que pour les utilisatrices et les utilisateurs, la phrase que j'ai donnée, c'est l'entier de ce qui les intéresse : est-ce que c'est ouvert et à combien ce sera.

Pour vous, pour nous, il y a beaucoup d'autres questions qui se posent : comment on la chauffe, à quelles conditions, avec quelles consommations énergétiques, quels coûts, quelle pérennité, quels risques. Et répondre à toutes ces questions, ce n'est pas simple. Donc, le Conseil administratif a cherché ce qui lui est apparu – et ce sera à vous de dire si c'est le cas – comme le meilleur compromis, à la fois en termes de prestations à la population, car on sait que la natation est un sport qui est extrêmement populaire, que le bassin olympique de Marignac, qui est le seul ouvert en hiver en Suisse, à une place très importante dans vos cœurs j'en suis sûre, dans le cœur des Lancéennes et des Lancéens évidemment, mais également au niveau cantonal. Mais il y a un également un contexte global qu'on ne peut pas ignorer.

Dans ce cadre, on a pris ces décisions, sur la base de différentes études avec un grand travail de collaboration entre le service des travaux et le service des sports. Nous avons pu avoir la confirmation d'un raccordement beaucoup plus rapide que ce qui était initialement prévu au chauffage à distance, dans une composition de l'énergie donnée garantie par les SIG 100% renouvelable et différemment de ce qui nous avait été initialement proposé.

Nous avons eu également l'accord très récent de l'Office cantonal de l'énergie durant la période transitoire avant le raccordement pour ouvrir la chaudière à gaz, alimentée au biogaz, ce qui sera le cas dès le 1^{er} novembre. Et nous sommes en finalisation de tractations avec les SIG pour signer un raccordement. Mais évidemment nous souhaitons le faire uniquement une fois que nous vous aurions présenté la stratégie globale et que vous l'aurez validée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Le dernier élément qui se trouve dans les investissements est celui de faire de nouvelles mesures constructives, de manière à économiser encore davantage d'énergie que ce qui a été fait jusqu'à maintenant avec la mise en place de la bâche et l'isolation des vestiaires. Il s'agit d'isoler le bassin et de mettre en place un système de récupération de chaleur dans l'eau. Cela, ce sera un crédit d'investissement qui vous sera proposé et ces deux mesures associées à celle de la baisse de la température de 2 degrés, en plus des 2 degrés qui ont également été économisés pour la saison estivale, nous permettent de faire une économie d'énergie de 25%, ce qui n'est pas anodin, et de revoir en conséquence également les raccordements nécessaires.

Je ne vais pas aller plus dans les détails. Nous estimons que ce sont de bonnes nouvelles, mais nous vous présenterons en détail et nous souhaitons vous proposer ce détail à la Commission des travaux de novembre, ouverte si cela convient à la présidence de la commission, à l'ensemble du Conseil municipal puisqu'on peut imaginer que les commissaires au sport, les commissaires au développement durable, les commissaires aux finances, peuvent être intéressés, et une fois que vous avez cité ces quatre commissions, je pense que vous avez une fois et demie votre Conseil, donc on s'est dit que cela pouvait être une bonne option que l'on soumettra évidemment à la présidence.

Donc, ne vous étonnez pas si vous voyez ce sujet traité dans la presse demain. Nous sommes bien entendu à votre disposition tant aujourd'hui après la séance et bien entendu en détail dans le cadre de l'étude de la proposition que nous vous ferons lors de la prochaine séance.

M. Bonfanti : je ne vais pas m'attarder parce que Mme Moyard a pratiquement tout dit, mais effectivement avec les quelques critiques qui ont été formulées par rapport au Plein-les-Watts festival, ce qui me semble plus adéquat peut-être, c'est de revenir en Commission de la culture qui permettra de faire un bilan de l'ensemble des festivals qui ont eu lieu sur la commune cet été, comme cela vous pourrez poser toutes les questions et nous pourrons vous présenter les avantages et inconvénients que ces festivals ont réalisés durant cet été.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Reprise des actifs nets (donations) de la ludothèque municipalisée au 1^{er} janvier 2024 (337-23.10)

Mme Moyard : dans la droite ligne que la Commission sociale de juin dernier qui vous a été rapportée à votre Conseil, le Conseil administratif a proposé la municipalisation de la ludothèque dans le cadre de son budget 2024 qui est en cours d'analyse par vos commissions et étant entendu que la décision de principe vous reviendra dans le cadre du budget.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Néanmoins, vous avez déjà eu une telle délibération dans le cadre de la municipalisation de la petite enfance, c'est une délibération assez formelle et n'ayant pas beaucoup de substance, mais elle est indispensable pour le respect de la loi sur l'administration des communes, au moment où l'on souhaite municipaliser une entité on doit reprendre ses droits, ses obligations, ses actifs, ses passifs, ses transitoires, ce qui est le cas pour la ludothèque. Evidemment ce n'est pas du tout de la même ampleur que pour la petite enfance avec l'ensemble des associations, qui était bien plus dotée.

Donc, je ne reviens pas sur le projet global qui vise à élargir les prestations de la ludothèque, les horaires d'ouverture, avec l'engagement d'un petit groupe de professionnels. Mais donc cette délibération nous autorise, si vous l'acceptez, à récupérer les Fr. 12'000.— qui constituent les biens de la ludothèque dans le cas où vous acceptez la municipalisation.

Je tiens à préciser que même si vous dites oui à cet exposé des motifs, cela ne vous engage à rien sur le fonds, par contre il était agréable au service financier que cette étape soit déjà faite, qu'il ne faille pas la faire en catastrophe, en parallèle au vote du budget. Voilà pourquoi cela vous est présenté maintenant.

Si vous aviez la merveilleuse idée de voter sur le siège, nous en serions ravis, si vous souhaitez le renvoyer dans une, deux ou trois commissions, nous ferons les présentations idoines pour ce projet.

Mme Monod : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Monod : le Bureau propose en effet la discussion immédiate pour un vote sur le siège. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous allons voter la proposition de discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention,

Mme Monod : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote sur l'objet.

Vu le projet de municipalisation de la ludothèque au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le budget 2024 qui sera présenté en votation le 7 décembre 2023 ;

Vu la dissolution de l'association prévue lors de l'assemblée générale du 9 novembre 2023 et la mise en œuvre de la municipalisation au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinea 1, lettre j, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023**DECIDE**

1. *D'accepter les donations avec charges et conditions de l'association de la ludothèque qui sera dissoute au 31 décembre 2023, conformément à l'art. 30 al. 1 lettre j LAC ;*
2. *De comptabiliser ces montants dans les comptes 2024 ;*

L'arrêté 337-23.10 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

**b) Ville de Lancy – Rehaussement de quais TPG – Crédit d'investissement (Fr. 416'000.--)
(338-23.10)**

=====

Mme Moyard : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, il s'agit d'un petit crédit d'investissement de Fr. 416'000.— afin de se mettre en conformité dans les délais préconisés par la loi, la loi fédérale sur l'égalité des personnes handicapées, qui demande la mise en conformité de l'entier des arrêts de bus de manière à ce qu'ils soient à la bonne hauteur et que l'on puisse entrer de plain-pied. C'est particulièrement utile pour des accès autonomes pour les personnes en fauteuil, mais également pour les personnes âgées avec un déambulateur, ou pour tout un chacun avec une poussette ou des béquilles.

Il a fallu faire un décompte très précis pour analyser toutes les conformités de tous les arrêts TPG ; sur les 84, 37 ont été jugés non conformes, dont 12 sont sur le domaine public communal, les autres étant sur le domaine public cantonal. Sur ces 12, il y en a deux qui seront pris dans le cadre d'un autre crédit d'investissement qui vous sera présenté prochainement, les 10 qu'il reste vont être rehaussés selon cet exposé des motifs, 6 de manière provisoire parce que les travaux plus importants auront lieu dans quelques années, des travaux qui concernent la voie verte et le réaménagement de la rampe de Pont-Rouge, et 4 de manière définitive. L'entier de ces quais se trouvent au Petit-Lancy et l'idée est de pouvoir faire relativement rapidement l'ensemble de ces travaux.

Etant donné que le montant est inférieur à ce qui était indiqué dans le budget des investissements, parce qu'on n'a pas besoin de rehausser tous ceux qui sont non-conformes, parce que d'autres sont dans d'autres crédits d'investissement, il n'y a pas besoin de passer en Commission des finances et nous vous proposons donc uniquement un renvoi à la Commission des travaux.

M. Vogel : le groupe des Vertes et des Verts de Lancy soutiendra résolument l'entrée en matière sur ce crédit d'investissement destiné à faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux transports publics. On se réjouit aussi que les développements continuent pour les personnes à mobilité réduite et qui se feront dans la même direction à l'avenir, que la nécessité de se conformer à la loi est une bonne chose, mais que le principe d'équité voudrait aussi que l'on fasse les aménagements nécessaires et qu'on les réalise pour permettre aux personnes à mobilité réduite de jouir autant que possible des mêmes facilités de déplacement dans la vie quotidienne que les personnes valides.

On se permet de rappeler aussi qu'au cours de sa vie, comme vous l'avez dit, tout un chacun peut avoir des béquilles, peut se retrouver réduit dans sa mobilité, et pas seulement parce qu'il est affecté dans sa santé, on peut avoir une poussette ou d'autres choses. Donc on se réjouit que la Ville de Lancy entreprenne d'adapter son espace public, de réduire les obstacles, de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite et d'assurer leur sécurité lors desdits déplacements.

Enfin, le groupe des Vertes et des Verts rappelle qu'il existe un label « commune en santé », dont la commune voisine d'Onex est porteuse et qui inclut les mesures destinées à faciliter la mobilité des seniors ou des personnes à mobilité réduite. Notre groupe verrait d'un bon œil l'examen de l'opportunité pour la Ville de Lancy d'y souscrire et de se faire labelliser aussi.

Je vous remercie Mme la Présidente et j'invite les membres de cette assemblée à soutenir également toute initiative permettant de mieux répondre aux besoins de toutes les personnes limitées dans leur mobilité.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux.

c) Amélioration et réorganisation des préaux de l'école du Petit-Lancy – Crédit d'étude (Fr. 150'000.--) (339-23.10)

=====

M. Bonfanti : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, comme vous le savez, une étude a été réalisée mettant en perspective la problématique des îlots de chaleur dans les préaux de nos écoles primaires.

Au printemps dernier, un crédit avait été voté par le Conseil pour démarrer des travaux rapidement dans le préau de l'école du Plateau, ce qui a été fait. L'étude sur les îlots de chaleur dans les préaux avait relevé que l'école du Petit-Lancy connaissait des problématiques similaires, notamment au niveau des aménagements que l'on peut qualifier d'obsolète et ne répondant plus aux enjeux environnementaux et climatiques. Celles et ceux qui se rendent dans ces préaux le constatent sans difficulté, les préaux sont très minéralisés, il y a un manque d'ombre évident, les matériaux utilisés sont inadaptés du point de vue climatique et on constate un effet d'albedo relativement faible.

Le crédit d'étude qui vous est proposé a donc pour objectif de travailler et de présenter des solutions. Je vous demande donc de bien vouloir faire bon accueil à ce crédit en le renvoyant à la Commission de l'environnement et du développement durable pour que nous puissions en discuter.

Mme Monod : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Monod : le Bureau propose également un renvoi en Commission environnement et développement durable. S'il n'y a pas d'autres propositions, nous allons voter cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023**RAPPORTS DE COMMISSION****7) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- a) **Construction d'un nouveau bâtiment regroupant un logement pour concierge et une salle polyvalente – Périmètre de l'école du Plateau, parcelle 114 – Crédit d'étude (Fr. 280'000.--) (332-23.09) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 25 septembre 2023 (M. Vincent DAHER) et rapport de la Commission des finances, séance du 27 septembre 2023 (M. Thierry DEROBERT)**
- =====

M. Daher présente le sujet : Mme Moyard explique que l'objectif de base était le logement de concierge car la politique de la Ville est d'avoir un logement sur place. La question du logement a été laissée de côté lors de l'ouverture de l'école, il y a 2 ans.

Le projet se situe au milieu de la parcelle, côté route de St-Georges, en respectant les espèces végétales existantes. Au rez-de-chaussée, une grande salle polyvalente avec un accès indépendant ainsi qu'un local de stockage et des sanitaires sont prévus.

La conception du projet permet d'envisager une structure en bois avec un approvisionnement local (Suisse romande) avec une éventuelle labellisation "Label Bois Suisse" permettant une subvention.

Le concept énergétique est basé sur le standard THPE. Le projet s'inscrit dans une démarche de performance environnementale ambitieuse tout en privilégiant une approche "Low-tech".

Une conseillère municipale s'interroge quant à l'intérêt écologique de conserver un bâtiment plutôt que de réutiliser du béton dans une nouvelle construction. Mme Moyard explique que la plus-value écologique d'une nouvelle construction sera meilleure que de réutiliser la maison car la construction existante est de mauvaise qualité.

Une conseillère municipale souhaite connaître la possibilité de réutiliser certains matériaux car la mention « béton recyclé » figure dans le projet. M. Garcia indique que cela sera étudié sur le moment.

Une conseillère municipale souhaite des explications sur le terme « low tech ». Mme Moyard précise qu'il s'agit notamment des questions de structures légères en bois, de béton recyclé, etc. Cela concerne le type de matériaux choisi pour le bâtiment.

Par 9 voix pour et 1 abstention, la Commission préavis favorablement un crédit d'étude de Fr. 280'000.-- pour la construction d'un nouveau bâtiment regroupant un logement pour concierge et une salle polyvalente dans le périmètre de l'école du Plateau.

Mme Equey, en l'absence de M. Dérobert, présente le sujet : le crédit d'étude de Fr. 280'000.-- se compose des honoraires d'architecte, des frais pour traiter les substances dangereuses lors de la démolition, un constat préalable par l'huissier, des honoraires de spécialistes (ingénieur civil, ingénieur électricien, CBC, sanitaires, géomètre, acousticien, paysagiste et sécurité), avec aussi des divers et imprévus.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Il est destiné à l'étude de la démolition et la reconstruction d'une villa en très mauvais état sur la parcelle 114, située à proximité de l'école du Plateau. L'objectif est d'optimiser l'utilisation de la parcelle en construisant un appartement pour le concierge de l'école au premier étage et une salle polyvalente au rez-de-chaussée qui sera gérée par la commune et disponible pour tous les habitants.

Le projet, issu d'un concours, a été conçu pour préserver un grand cèdre existant sur la parcelle. Le bâtiment sera principalement en bois, respectant des normes environnementales élevées. Le coût total estimé est de Fr. 2'000'700.-- qui inclue l'ensemble des honoraires (architectes, ingénieurs etc.), la démolition de l'ancien bâtiment, la construction, les divers et imprévus et autres honoraires et frais.

Une question d'un commissaire porte sur la possibilité de modifier la zone pour inclure une deuxième salle polyvalente. Il rappelle en outre que le Conseil municipal et le PDCom sont clairs sur ce point : il ne faut pas toucher au champignon. Il est répondu que cela dépendra de l'accord de l'Office de l'Urbanisme (OU) et que la commune doit peser les risques liés à une éventuelle extension de la modification de zone.

Après différentes autres questions concernant les travaux et leur mise en œuvre, la commission accepte le crédit d'étude de Fr. 280'000.-- à l'unanimité.

Sortie de M. Conti.

Mme Monod : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la nécessité de créer un logement pour concierge sur le site de l'école du Plateau ;

Vu la forte demande des habitant-e-s du quartier de pouvoir bénéficier d'une salle polyvalente ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 25 septembre 2023 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 27 septembre 2023 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 280'000.-- destiné à la construction d'un nouveau bâtiment regroupant un logement pour le/la concierge de l'école du Plateau et une salle polyvalente ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;*
- 3. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 2170.33004 ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon, sous la rubrique 2170.33014.*

L'arrêté 332-23.09 est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

Retour M. Conti

b) Bouclage des crédits d'engagement pour divers chantiers terminés 2023 (336-23.09) – Rapport de la Commission des finances, séance du 27 septembre 2023 (M. Thierry DEROBERT)

=====

Mme Equey, en l'absence de M. Dérobert, présente le sujet : le point concerne les crédits d'engagement datant de 2013, avec un dépassement cumulé de Fr. 259'000.--.

M. Ferraton présente six crédits avec un solde positif et un avec un solde négatif de Fr. 203'413.--, lié à l'aménagement de l'esplanade du quartier de la Chapelle. Plusieurs raisons contribuent à ce dépassement, notamment l'omission des cuves des bennes de récupération dans l'appel d'offres, l'augmentation de l'épaisseur de l'enrobé pour l'écoulement des eaux, une dalle de répartition de charge, une sous-évaluation des quantités pour le raccordement à la route de la Chapelle, et des coûts supplémentaires liés à des éléments préfabriqués pour le muret. Enfin, la Ville de Lancy prévoit de surélever les cuves et de les réétanchéifier pour un coût de Fr. 53'000.--, portant le total à Fr. 203'000.--. Mme Moyard rappelle la nécessité d'une demande de crédit complémentaire si le dépassement atteint 10%, ce qui n'est pas le cas ici malgré l'importance du montant.

Selon un commissaire, des problèmes subsistent sur l'esplanade, notamment en ce qui concerne l'enrobé et les joints de dilatation et demande quelle sera l'implication de la commune sur d'éventuels travaux à l'avenir. Mme Moyard en prend note et se renseignera.

À l'unanimité, la commission accepte le bouclage des crédits d'engagement pour divers chantiers terminés 2023

Mme Monod : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu le crédit d'investissement de Fr. 2'359'800.— destiné à l'aménagement du chemin communal de Compostelle situé dans le quartier de la Chapelle ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 31 janvier 2013 et l'approbation par le département compétent le 26 mars 2013 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 203'413.01 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 27 septembre 2023 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir un crédit complémentaire de Fr. 203'413.01 afin de couvrir le dépassement du crédit destiné à l'aménagement du chemin communal de Compostelle, situé dans le quartier de la Chapelle ;*
2. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 31 janvier 2013 ;*

L'arrêté 336-23.09 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

- c) Acquisition de la parcelle 1692 – Crédit d'investissement (Fr. 2'231'800.--) (334-23.09) – Rapport de la Commission des finances, séance du 27 septembre 2023 (M. Thierry DEROBERT) et rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 28 septembre 2023 (Mme Kristine BEUN)**

=====

Mme Equey, en l'absence de M. Dérobert, présente le sujet : le Conseil administratif propose l'acquisition de la parcelle 1692 dans la zone de l'Ancien-Puits, en lien avec les besoins de développement identifiés par le service de l'aménagement du territoire (SAT). L'acquisition de cette parcelle se justifie par plusieurs objectifs, notamment le développement des commerces de proximité et de l'économie durable, conformément à des motions municipales et au Plan directeur communal (PDCom) de 2020. La parcelle 1692 est stratégiquement située, adjacente à d'autres parcelles faisant l'objet de négociations pour leur cession à la commune.

La parcelle 1692 a une surface de 1'003 mètres carrés, et en tenant compte de l'indice d'utilisation du sol (IUS) de base de 1,2 pour une zone de développement 3, elle pourrait offrir une surface brute de plancher (SBP) d'environ 1'200 mètres carrés. La propriété ne présente pas de valeur patrimoniale significative.

La propriétaire actuelle a été approchée par d'autres développeurs qui ont proposé un prix d'achat en échange de sa libération dans 7 ans. Cependant, les propriétaires ne souhaitent pas quitter la parcelle à court terme, ce qui a conduit à leur démarche avec la commune.

Le prix d'acquisition proposé est de Fr. 2'221'800.--, comprenant le prix offert par les promoteurs moins les 7 ans de loyer convenus (Fr. 84'000.--) et une provision pour l'acte notarié de Fr. 75'000.--. Les habitants actuels bénéficieraient du droit d'habiter la parcelle jusqu'au décès du dernier survivant ou jusqu'à son départ vers un établissement médical spécialisé.

Un commissaire fait remarquer qu'au prix d'achat s'ajoutera le prix des travaux éventuels pour garder la maison en état tant que les habitants l'occuperont.

A la question d'un commissaire, il est répondu que les charges fiscales à la charge de la commune ne sont pas connues.

Par 8 voix pour et 1 abstention, la commission accepte le crédit d'investissement de Fr. 2'231'800.-- pour l'acquisition de la parcelle 1692.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Mme Beun présente le sujet : cette acquisition en ZD3 répond aux politiques communales telles que les motions 039/2021, 038/2021 et la fiche thématique sur l'équipement public et stratégie foncière de PDCom 2022, pour un montant de Fr.2'221'800.-- avec certaines conditions (un Droit d'Habiter pour les habitants de 83 ans qui pourront y rester jusqu'en 2030).

Comme les deux autres parcelles, elle présente un relevé écologique assez intéressant.

L'intention d'investissement est inscrite au budget 2023 pour les acquisitions totales qui est de Fr.4 millions. Ce montant ne viendrait pas en déduction de la demande de crédit, mais sera couvert par le budget de fonctionnement plutôt que de figurer dans le crédit d'investissement.

À terme, le but est de développer les droits à bâtir avec du logement d'utilité publique ou en loyer libre.

La parcelle voisine a déjà été présentée lors du dernier Conseil municipal et est passée en Commission des finances.

Précisons qu'il faudra construire une école primaire dans le secteur.

Quant au vote, par 10 voix pour, soit à l'unanimité, la commission accepte le crédit d'investissement de Fr.2'231'800.-- pour l'acquisition de la parcelle 1692.

M. Bonfanti : en entendant les différents chiffres, selon la délibération que vous allez voter ce soir, le montant est bien de Fr. 2'221'800.--.

Mme Monod : c'est en effet une erreur que j'avais relevée et je pense que l'erreur a été reportée dans l'ordre du jour. Donc, nous votons sur un crédit d'investissement de Fr. 2'221'800.--.

M. Bonfanti : dans le doute, il est préférable de mettre la somme la plus élevée, celle qui est indiquée dans la délibération, ensuite on reviendra vers vous pour vous donner les bons chiffres. Si c'est bien la délibération qui a été votée, tant mieux, et s'il y a Fr. 10'000.— de moins, ce ne sera pas plus mal.

Mme Monod : je propose une suspension de séance de 5 minutes pour éclaircir ce point.

Suspension de séance de 5 minutes.

Mme Monod : il y a eu vraisemblablement des divergences entre les services, l'exposé des motifs propose un montant de Fr. 2'231'800.--, la délibération propose dans le titre un montant de Fr. 2'221'800.— et dans la décision un montant de Fr. 2'231'800.--. Donc, je vous propose de modifier le titre de la délibération pour un montant de Fr. 231'800.— et de voter ceci comme un amendement.

L'amendement est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Mayer : le groupe des Vertes et des Verts est favorable à l'achat de cette parcelle dans le quartier de l'Ancien-Puits comme il l'a été pour l'achat de la parcelle qui a été votée en urgence le mois passé.

Nous sommes ainsi en cohérence avec le vote du PDCom avant l'été qui, en plus de présenter une vision de notre territoire à l'horizon de 15 ans, est aussi un programme de travail. Cette mesure en constitue l'une des pierres.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Ce quartier, qui est en zone de développement 3 depuis 2010, doit se développer et la commune doit disposer de parcelles pour apporter de la qualité urbaine, soigner les espaces publics, préserver et renforcer le maillage végétal et l'arborisation. La maîtrise du foncier est aussi utile pour les équipements publics, une école a été mentionnée comme étant un besoin dans la zone.

Par ailleurs, nous avons voté le 30 septembre 2021 la motion « pour la création de logements abordables par une politique active d'acquisitions foncières » et en effet on continue de penser qu'il faut continuer à pouvoir offrir du logement abordable à la population.

Pour terminer, sur le plan financier, il est de toute façon toujours intéressant de posséder des parcelles, le terrain prend de la valeur, on gagne également de l'argent en loyers, tant que nos biens sont occupés.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Vertes et des Verts va voter pour l'achat de la parcelle et vous invite à en faire de même.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté. Il s'agit d'un vote à majorité qualifiée donc je prendrai part au vote, la majorité se situe donc à 16 voix.

Vu la décision de Mme Elena MOTTINI de vendre à la Ville de Lancy sa parcelle 1692, sise chemin de l'Ancien-Puits 3 ;

Vu la motion 039/2021 intitulée « Pour la création de logements abordables par une politique active d'acquisitions foncières », acceptée par le Conseil municipal le 30 septembre 2021 ;

Vu les besoins croissants des Lancéen-nes de disposer de logements à prix abordable ;

Vu la volonté de la Ville de Lancy de contribuer aux objectifs de qualité urbaine portés par ses politiques publiques ;

Vu l'intérêt pour la Ville de Lancy de pouvoir planifier un développement urbain maîtrisé passant notamment par la propriété foncière ;

Vu l'opportunité pour la Ville de Lancy de garantir la création d'équipements publics dans ce secteur ;

Vu l'opportunité que représente cette acquisition pour la future construction de logements d'utilité publique par la Ville de Lancy par la réalisation de droits à bâtir ainsi constitués, ou de leur mise en droit de superficie auprès de coopératives d'habitations ou de fondations immobilières de droit public ;

Vu l'article 30, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la Commission des finances, séance du 27 septembre 2023 ;

Vu la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 28 septembre 2023 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023**DECIDE**

1. *D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle 1692, sise chemin de l'Ancien-Puits 3, propriété de Mme Elena MOTTINI, pour un montant de Fr. 2'231'800.-- selon le projet d'acte établi par Me MICHEL, de l'Etude WDBM,*
2. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 2'231'800.— en vue de cette acquisition.*
Ce crédit se compose de :
 - a) *Un montant de Fr. 2'146'800.— pour l'acquisition de la parcelle*
 - b) *Un montant de Fr. 85'000.— pour les frais d'acte et autres droits*
3. *De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan, dans le patrimoine financier,*
4. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous les actes y relatifs,*

L'arrêté 334-23.09 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

**d) Etude urbaine Masterplan Marbriers – Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--)
(335-23.09) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire,
séance du 28 septembre 2023 (Mme Kristine BEUN)**

=====

Mme Beun présente le sujet : des élus ayant souligné en plénière que le quartier des Marbriers n'est pas finalisé et souffre d'un manque énorme de certaines prestations et la présence de la route est problématique. Il est localisé en zone 3 et 5 au sud du secteur.

Le PLQ 29-795 qui bloque est celui se trouvant au cœur du quartier. Il ne répond plus aux enjeux actuels. Le Conseil administratif souhaite donc retravailler l'ensemble du secteur pour être plus proche des demandes émises par la population lors des séances de concertation en lien avec le PDCom.

Ce diagnostic interne du SAT rejoint les observations relevées lors de la consultation publique du PDCom. Précisons que des habitants, qui ont participé à "Mosaïque Urbaine", ont fait beaucoup de constatations.

La durée des études est prévue pour 12 mois, y compris le retour de la DR et le montant total se monte à Fr.200'000.--.

Au niveau du planning intentionnel, le début des prestations se tiendra en décembre 2023 et se terminera en décembre 2024.

En conclusion, l'objectif final est d'élaborer le Masterplan pour répondre aux lacunes d'aménagement et apporter de meilleures conditions de vie.

Concernant la future voie verte, celle-ci viendra plus tard et en sera discutée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Pour le plan financier, étant donné les multiples enjeux pluridisciplinaires, un groupement a été constitué. L'AIMP a été lancé. Précisons que la DR porte sur le périmètre du PLQ et réinterroge uniquement ce PLQ.

Précisons également que dans les investissements proposés pour l'année prochaine il y a une ligne qui concerne le développement des avant-projets des chemins précités.

Le vote de ce soir porte sur les principes et la partie préliminaire.

Par 8 voix pour et 2 abstentions, le crédit d'investissement de Fr. 200'000.-- pour l'étude urbaine Masterplan Marbriers est accepté.

M. Haas : faisant partie, comme vous pouvez vous en douter, des deux abstentions de la commission, je vais vous donner la position de notre groupe ce soir par rapport à ce Masterplan.

Avec deux préambules, comme relevé le 14 septembre lors de l'entrée en matière, on se réjouit évidemment du développement de la mobilité douce et de la réalisation de la voie verte Vernets-Bâtie. On se réjouit aussi de tous les points d'amélioration qui pourraient avoir lieu dans ce secteur.

Il semble que le Canton soit sur le point de formaliser l'itinéraire retenu pour la voie verte et c'est bien ce nouveau tronçon qui va définir une bonne partie du contour des aménagements du quartier des Marbriers. Ce choix va conditionner toute une série d'aménagements nouveaux et qui selon nous devraient correspondre en grande partie aux attentes des habitants du quartier, tenant compte des constats qui ont été faits et relevés lors de la consultation publique de la Mosaïque urbaine.

C'est justement ce qui nous pose un problème par rapport à ce mandat avec ces Fr. 200'000.— destinés à des mandataires. On considère que le format et la temporalité de ce Masterplan ne sont pas des urgences. Certes la fiche sectorielle des Marbriers indique bien qu'il s'agira de faire une étude à terme, mais on ne précise ni le périmètre ni le calendrier, et il n'y a pas d'urgence identifiée dans le PDCom.

Or, sans connaître le choix du Canton et les conséquences qui découleront justement du tracé définitif de cette voie verte que nous soutenons, nous avons l'image d'un mille-feuille avec des couches superposées – PDQ, PLQ, PDCom et un Masterplan qui finit en glaçage superficiel et trop rapide de ce mille-feuille.

Enfin, on considère que si des aménagements pertinents et urgents devaient être faits dans ce périmètre, étant rappelé que pour la plupart ils sont déjà clairement identifiés dans cet hémicycle par les travaux du PDCom, nous disposons clairement des ressources et des compétences internes pour mener une étude pluridisciplinaire. Rappelons ici que la transversalité et la pluridisciplinarité des services de la Ville de Lancy ont été une des clés du succès du PDCom.

Nous estimons que de dépenser Fr. 200'000.--, ce soir à ce stade est superflu.

M. Clémence : effectivement, comme cela a été dit, on a eu un vote assez reconnaissant, beaucoup de monde a soutenu ce projet en commission malgré les deux abstentions du Centre. Ceci puisque, effectivement, cela a été rappelé par M. Haas, le Plan directeur communal que nous avons voté au mois de juin, prévoyait dans sa fiche Marbriers de lancer une telle étude non pas à terme, mais comme démarche préliminaire. C'est-à-dire que la première mise en œuvre finalement pour ce quartier du Plan directeur communal, c'était de réexaminer l'image de ce quartier. Pourquoi ? parce que, cela a été dit dans le rapport, les PLQ qui se sont

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

développés depuis le Plan directeur de quartier 2007 n'ont pas atteint forcément toute la qualité requise en particulier sur des espaces publics.

L'intérêt est de pouvoir réexaminer ces éléments, peut-être intégrer des éléments plus naturels ou de l'ordre d'un parc notamment, intégrer évidemment l'arrivée de la voie verte qui est aussi planifiée. Et vous le savez, c'est un axe avec la route de St-Georges qui pose passablement de problèmes sur la dangerosité pour les piétons et en particulier maintenant avec l'école du Plateau d'un côté et la maison de quartier du Plateau de l'autre. Donc la requalification de cet axe, qui est une route cantonale, doit être intégrée avec ces éléments d'aménagement et c'est pour cela que 15 ans après le Plan directeur de quartier il faut réexaminer cette question du point de vue de l'image directrice qui va préciser la fiche Marbriers du PDCom.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir cette étude de Masterplan.

M. Mayer : je ne suis pas non plus d'accord avec l'évaluation de l'urgence de mon premier pré-opinant. En effet, pour moi la situation est très ennuyeuse dans ce quartier. Je ne vais pas reprendre l'intégralité de mon intervention du mois passé, mais il y a un certain nombre de problématiques qui ont été relevées par les habitants, que M. Clémence d'ailleurs a citées, les espaces publics, les commerces, les activités. Comme je l'ai déjà dit le mois passé, ces lacunes engendrent des problèmes grandissants de cohésion sociale. C'est ce qui m'inquiète le plus, on voit de plus en plus de conflits de voisinage, d'îlots qui se ferment les uns aux autres, chaque propriétaire de zone de béton interdit aux enfants des autres de venir y jouer, de façon à ce qu'on se transforme en petites zones de ghettos. Et cela je pense que l'aménagement du territoire en a une certaine responsabilité également.

Pour ces raisons, et comme il vaut mieux prévenir que guérir, plutôt que d'attendre que ce soit une explosion pour prendre des mesures comme à Clair-Matin par exemple ou aux Palettes, on préfère effectivement la prévention. Le Masterplan nous semble une excellente idée dans ce cadre-là, d'autant plus également que le premier point du déroulement d'un Masterplan est un processus participatif. Il y en a déjà un qui a été mené avec la consultation, je suis d'accord, mais ce n'est jamais une mauvaise chose de reconsulter une nouvelle fois sur un plan plus précis et peut-être qu'on attirera également d'autres populations qui ne se sont pas exprimées pendant l'étude Mosaïque. Et le processus participatif est d'ailleurs prévu pour continuer durant tout le projet et cela, c'est vraiment à relever.

Donc, pour ces raisons, nous soutiendrons le lancement des travaux de ce Masterplan et comme c'est un sujet qui nous semble vraiment important, nous demanderons le vote nominal.

M. Bonfanti : je rejoins ce qu'ont dit le PS et les Verts, cela fait bien trop longtemps qu'on laisse ce quartier avancer seul et qu'on ne tient pas compte des préoccupations des habitants. Cela fait de nombreuses années, et on l'avait vu lors de la précédente législature avec une proposition de préemption de terrain qui aurait pu faire évoluer les choses sur un PLQ ou du moins faire avancer un peu les choses, cela a été refusé par la majorité de la droite à l'époque, ce qui fait que nous n'avons pas de commerces qui permettent de répondre à certains besoins de la population. Nous n'avons pas de centralité sur ce quartier parce que nous avons la route de St-Georges qui pose problème. Le Masterplan permettrait justement de travailler sur ces enjeux, de travailler de manière beaucoup plus large que le PLQ qui pose problème et aussi ensuite de pouvoir travailler sur le PLQ et tout le monde en bénéficiera. La Commune en bénéficiera avec peut-être le travail d'une programmation communale, les habitants vont pouvoir en bénéficier j'en suis certain, mais les promoteurs aussi, les promoteurs ont des droits à bâtir là-bas qu'ils ne peuvent pas développer depuis de nombreuses années, qui sont propriétaires de droits à bâtir qu'ils ne peuvent pas développer et qu'ils ne pourront sans doute pas développer avec le PLQ existant. Ce PLQ doit pouvoir évoluer, permettant de répondre aux besoins de la population, d'inscrire une programmation communale sans doute dans ce

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

périmètre en plus de la maison de quartier et permettra aussi sans doute aux promoteurs de pouvoir développer ce qu'ils souhaitent développer en termes de logements. C'est du win-win pour tout le monde, de travailler sur un périmètre beaucoup plus large avec le Masterplan mais aussi de pouvoir travailler sur ce PLQ.

M. Haas : juste pour une précision. Encore une fois, l'amélioration de tout ce périmètre, de tout ce quartier, on y est évidemment favorable. C'est l'outil qui nous pose un problème, son coût. Je pense qu'on pourrait traiter le fameux PLQ que vient de rappeler M. Bonfanti qui posait problème par une tout autre procédure qu'un masterplan. Je me rappelle qu'à l'époque, et cela vient d'être rappelé, on avait déjà eu un problème sur le vote d'une parcelle, il y a des choses qu'on ne peut pas maîtriser, on doit en prendre acte, et on peut utiliser les outils et les processus qui existent sans avoir besoin de confier un crédit aussi important à un mandataire.

M. Bonfanti : je suis heureux que vous pensiez que j'ai des collaborateurs qui ont du temps à donner à cela, mais en fait ce n'est pas le cas. Le travail qui est à réaliser dans ce périmètre est relativement conséquent et ne permettra pas de donner 3-4 collaborateurs à travailler là-dessus, ce n'est pas possible. On va avoir un collaborateur qui va piloter avec les mandataires le travail à effectuer, mais on ne pourra pas mettre, comme vous le pensez, sur d'autres propositions qu'on a faites pour Clair-Matin ou les Palettes où on a pu faire travailler les services à améliorer l'espace public, à amener une programmation communale, on a pu le faire en interne, mais à force de faire cela aux Palettes, de le faire à Clair-Matin et de le faire pour d'autres périmètres comme la Chapelle, à un moment donné on n'a plus de ressources en interne pour travailler là-dessus. Donc on a besoin d'avoir un mandataire externe qui puisse travailler et nous accompagner sur ce travail. Il ne faut pas penser qu'en interne on puisse travailler là-dessus et en plus se bloquer au niveau des postes qui vous sont proposés. Vous l'avez vu à la Commission de l'aménagement du territoire, nous ne proposons pas de poste supplémentaire donc nous ne pouvons pas déléguer plus de forces en interne pour travailler là-dessus.

Mme Monod : s'il n'y a pas d'autres demandes de parole, nous allons voter sur la proposition du groupe des Verts pour un vote nominal.

La proposition de vote nominal est acceptée par 17 oui, 13 non, 0 abstention.

Mme Monod : nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la volonté de clarifier les orientations stratégiques d'aménagement pour le secteur des Marbriers ;

Vu le besoin de disposer d'une meilleure vision en matière de programmation, d'espaces publics et d'espaces verts pour ce quartier ;

Vu la nécessité de repenser les images directrices du quartier en accord avec les stratégies et enjeux actuels de l'aménagement du territoire ;

Vu l'opportunité pour la Ville de Lancy de se doter d'une nouvelle image directrice en phase avec les ambitions du Plan directeur communal 2020, voté par le Conseil municipal en juin 2023 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 28 septembre 2023 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 200'000.-- destiné à financer un masterplan pour le secteur Marbriers ;
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 7900.5290, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7900.14290 ;
3. d'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités dès l'année dès l'année d'achèvement du Masterplan estimée à 2024, sous la rubrique 7900.33209 ;

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>ABST.</u>
ANTICH Simon		x	
BARANYAI Evis	x		
BEUN Kristine		x	
BONVIN BONFANTI Anne	x		
BONVIN Philippe		x	
BRUN Laurent		x	
CARTER Vally	x		
CLEMENCE Nicolas	x		
COLLEONI Michele		x	
CONTI Pascal	x		
COUTO Armando		x	
DAHER Vincent			x
DÄTWILER Stéphane		x	
DIA Priscille	x		
EQUEY Véronique			x
FISCHER Alain			
HAAS Christian		x	
INNOCENTI Flavio		x	
KASHEF Fayrouz	x		
KOUAME Smult	x		
MARTELLA Mauro	x		
MAYER Vincent	x		
MONOD Caroline			
MUHLE Deborah	x		
ROSALES Lucia			
ROSSET Mariantonia	x		

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

RUERAT Nancy	x		
SONMEZ Sevinc	x		
TEMEL Hüseyin	x		
VANDEPUTTE Virginie		x	
VERGAIN Michel		x	
VOGEL Thomas	x		
ZERMATTEN Elzimar		x	

L'arrêté 335-23.09 est accepté par 16 oui, 12 non, 2 abstentions.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

**8) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023 –
RAPPORTEUR : M. VINCENT MAYER**

Bilan de la première année du service de la petite enfance

=====

M. Mayer présente le sujet : Mme Montefusco, cheffe du service de la petite enfance (SPE), commence par un rappel du contexte qui précède la municipalisation : il y avait 10 structures de la petite enfance, 5 crèches (422 places d'accueil avec prestations dites élargies, soit avec une prise en charge pendant le repas de midi) et 5 garderies (102 places d'accueil avec prestations dites restreintes), dirigées par 8 associations différentes, avec un financement de la Ville de Lancy et des conditions de travail régies par la convention collective de travail (CCT) de la branche. Mme Montefusco fait le constat de quelques différences d'interprétation de la CCT entre les différentes structures et donc une inégalité de traitement dans certains aspects concernant le personnel et les familles.

Le projet Grandir à Lancy est alors lancé avec pour objectifs :

- améliorer la gouvernance
- reconnaître le domaine de l'enfance comme un véritable service public
- œuvrer pour l'égalité de traitement pour les professionnels de l'enfance et les familles en utilisant les ressources financières et humaines des dites structures
- développer des prestations pour les familles qu'elles soient accueillies ou non au sein des structures du SPE
- intégrer et faire participer les parents
- faire des économies d'échelle

Le SPE a été créé le 1er janvier 2022. Entre septembre et décembre 2022 a eu lieu l'intégration des 10 structures, en parallèle de l'investissement des nouveaux locaux du Petit-Lancy par l'équipe administrative et du lancement de plusieurs projets, dont la mise en place du pool de remplacement. Au 1^{er} janvier, les nouveaux statuts de la Ville de Lancy sont entrés en vigueur, marquant le passage du régime de la CCT à celui de la municipalisation intégrative, soit à l'intégration du personnel éducatif comme employé.e.s de l'administration.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Plusieurs actions ont été menées depuis. Depuis le 1^{er} septembre 2023, un guichet physique accueille les familles. Une politique publique de la petite enfance a été conçue en concertation avec le personnel et une carte d'identité élaborée par la direction du SPE, qui représente la vision, la mission et les objectifs du service. Plusieurs groupes de travail ont été mis sur pied pour traiter de différents aspects : responsabilité des cadres, communication externe, formation pour lutter notamment contre la pénurie de personnel, etc. Des déménagements de locaux de plusieurs structures ont eu lieu, et une crèche a été ouverte à Rambosson.

Sur le plan administratif, un gros travail est conduit par la nouvelle équipe pour s'adapter aux exigences d'une administration communale, notamment en termes de processus financiers, gestion des salaires, changement de caisse de prévoyance professionnelle, etc. Mme Montefusco relève la qualité de la collaboration dans l'administration lancéenne et remercie ses collègues.

Au niveau des obstacles, ou du moins des freins, Mme Montefusco mentionne notamment :

- la complexité de l'articulation entre la réflexion stratégique et la gestion de tous les jours, qui reste la priorité puisque que la garantie de l'accueil des enfants doit être assuré
- les thématiques traitées sont souvent interdépendantes, et parfois une thématique met en lumière une foule de nouvelles questions. Mme Montefusco nous donne l'exemple de la gestion des remplacements, qui a révélé un très grand nombre de façons différentes d'appréhender les horaires, la différence entre les remplacement court ou long terme ou encore le temps de préparation
- la méthode choisie, et assumée, de procéder dans la concertation et de prendre le temps de travailler avec des équipes qui avaient des grandes différence de façon de fonctionner
- au niveau interne, sans que cela soit un frein mais plutôt une complexité de plus à gérer, l'intégration du SPE dans l'administration communale.

Mme Montefusco souligne qu'il y a aussi beaucoup d'attentes de la part du personnel de terrain mais aussi des familles, et qu'il faut pouvoir y répondre, mais en tenant compte des particularités du fonctionnement d'une administration communale.

Enfin, Mme Montefusco conclut en indiquant qu'après une première année de fonctionnement sous le régime de la municipalisation, elle a pu désormais redéfinir les priorités qui seront traitées en 2023-2024 et celles qui seront reportées ultérieurement pour ne pas disperser les ressources. Les priorités seront notamment la consolidation du pool des remplacements, le sujet de l'inclusion, l'harmonisation de pratiques entre les différentes structures au niveau de l'intendance, principalement, puis dans les horaires, dans le règlement, dans l'administratif. Un guide de conception d'une nouvelle structure doit aussi être élaboré pour faciliter le travail de création de nouveaux lieux d'accueil.

Questions :

Un.e commissaire souligne l'important travail mené en une année, et se questionne sur les effets de la municipalisation, sur le futur et les importants moyens qui devraient être mis à disposition, notamment pour l'harmonisation. Il/elle se pose aussi la question du rôle des parents.

Mme Moyard, magistrat responsable du SPE, confirme que la municipalisation a un prix mais qu'elle instaure une équité de traitement dans l'utilisation des fonds publics, ce qui n'était pas le cas lorsque la commune devait financer sans avoir un vrai droit de regard. Le déploiement du SPE suit son cours conformément à ce qu'il était prévu.

Un.e commissaire abonde sur les objectifs, mais se demande si les besoins vont se stabiliser et permettre au SPE de fonctionner de manière confortable à terme.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Mme Moyard confirme que tout cela a un coût, que lorsque de nouvelles structures seront ouvertes il conviendra de financer le personnel, les aménagements, l'entretien, etc. Elle s'engage à le faire en toute transparence. Elle souligne aussi que le taux d'offre préconisé par le canton de 44% est encore loin d'être atteint à Lancy (30 ou 31%). Elle précise aussi que des séances ont eu lieu avec les anciens comités de parents pour connaître leurs aspirations, et qu'un modèle avec trois regroupements semble tenir la corde. Il sera implémenté dès que possible.

Un.e commissaire appuie sur l'importance du pool de remplacements, étant entendu qu'il y a des besoins criants. Certaines absences sont d'un ou deux jours mais d'autres de plus longues durées.

Mme Montefusco confirme l'importance de ce sujet. Mme Moyard également, et rappelle que le modèle précédent se reposait sur du travail sur appel avec des personnes qui ne savaient pas à l'avance combien de jours par années elles allaient travailler, ou alors en augmentant le taux de travail de certaines collaboratrices, de façon plus ou moins contrainte, ce qu'elle juge inacceptable, notamment au sens du droit du travail. La mise en place du nouveau système est complexe, mais il va dans le bon sens, selon tous les acteurs.

**9) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023 –
RAPPORTEUR : M. THOMAS VOGEL**

a) Présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2024 – Proposition de répartition des partis

=====

Mme Moyard rappelle que les présidences et vice-présidences des locaux de vote à Lancy sont traditionnellement à répartir entre les partis. Elle rappelle également que chaque année le Service des votations exprime le souhait que les mêmes personnes soient désignées pour l'ensemble d'une année, ce que les partis lancéens n'appliquent pas nécessairement. Mme Moyard convient qu'il n'est pas facile d'identifier des personnes qui peuvent s'engager pour quatre à cinq occurrences durant l'année.

A la lecture du tableau de répartition proposé, les commissaires approuvent la proposition et assurent que leur parti respectif reviendra avec des propositions nominatives.

**b) Avant-projet de loi modifiant la loi sur l'administration des communes (B6 05) –
Consultation sur les modifications formelles**

=====

Mme Moyard introduit le point suivant en rappelant que la loi sur l'administration des communes (LAC) régit l'activité des conseils municipaux et des conseils administratifs et que d'une manière générale la LAC définit les compétences des uns des autres. Les propositions de modification de ladite loi est actuellement mis en consultation auprès de l'ACG, laquelle consulte les 45 communes genevoises. A Lancy, le Conseil administratif a décidé de consulter le Conseil municipal – à travers la commission de l'administration – puis de transmettre les propositions du CM ainsi que ses propres propositions à l'ACG, avant que celles-ci ne soient agrégées puis transmises au Conseil d'Etat.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Présentation

M. Weiss présente deux tableaux qui récapitulent l'entier des consultations sur le fond et sur la forme. Il signale que le délai de réponse est fixé au 31 octobre, suite à deux reports. La démarche proposée consiste à parcourir les deux documents en parallèle et, pour les commissaires, de décider s'ils souhaitent oui ou non suggérer des modifications, des amendements ou encore soutenir des propositions faites par l'ACG ou par d'autres communes.

Le président propose de procéder article par article et lance les discussions

Remarque : la suite de ce rapport de commission reflète les discussions basées sur la révision de la LAC proposée. Il convient donc de rappeler qu'il est fait référence au texte de loi ainsi qu'aux 2 tableaux reprenant les modifications proposées par d'autres communes

Discussion

- Art. 7, alinéa 1 (enjeu : conseillers municipaux suppléants)
Un/une commissaire mentionne que des modifications à cet article devront être reportées dans le règlement du CM par souci de cohérence. M. Grosclaude répond que les commissaires pourront choisir d'intégrer ou non les nouvelles propositions sauf si celles-ci sont contradictoires, auquel cas, comme le signale Mme Moyard, le droit supérieur devra être respecté et le règlement du CM ajusté.
- Art. 9, alinéa 2 (enjeu : utilisation du terme « secrétaire »)
M. Weiss exprime son inquiétude par rapport à l'ambiguïté qui réside dans l'utilisation du terme « secrétaire ». Il peut s'agir du secrétaire du Conseil municipal, du secrétaire du bureau du CM ou encore d'une personne tierce.
Le président conclut les discussions en proposant de revoir le règlement du CM et de corriger cette ambiguïté. Mme Moyard confirme que les modifications du règlement sont de la compétence du CM et qu'il conviendrait peut-être d'attendre les changements définitifs de la LAC avant de procéder aux modifications.
Plus tard dans la séance la discussion est revenue sur cet article et la commission a soutenu la proposition de Mme Moyard de supprimer le dernier passage de l'article, à savoir « avec voix consultative »
- Art. 10, alinéa 4 (modification/amendement des textes soumis par les commissions)
A la lecture de l'article, le président et plusieurs commissaires confirment qu'il s'agit de la pratique actuelle du CM. Mme Moyard souligne que cette disposition ne figure pas dans le règlement du CM, mais qu'il n'est pas indispensable qu'elle y figure, tant que la pratique respecte la LAC.
- Art. 13, alinéa 2 (enjeu : formulation)
Un/e commissaire propose de reformuler la tournure « d'entente avec le CA » en « après consultation du CA ». Mme Moyard répond qu'elle préparera un projet de réponse incluant cette proposition, que le CA aura pour tâche de valider.
- Art. 15, alinéa 3 (enjeu : formulation)
Le CA reprendra le commentaire inscrit (« comptes annuels » plutôt que « comptes rendus annuels »)
- Art. 15, alinéa 4 (enjeu : obligation d'affichage)
Après discussion, les commissaires se joignent aux commentaires faits par trois communes et propose d'adopter le même commentaire sur le maintien de l'affichage physique (panneau officiel), complété par les autres vecteurs d'information physique ou électronique de la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

- Art. 15, alinéa 5 (enjeu : obligation de publication dans la FAO)
Les commissaires conviennent que l'obligation de publier dans la Feuille d'avis officiels (FAO) ne semble plus d'actualité. Le président confirme que la commission est d'accord avec la proposition de rayer cette obligation.
- Art. 19 à 21 (enjeu : définition des majorités)
Une discussion est lancée par un/e commissaire sur la nécessité de s'accorder sur la définition de la majorité qualifiée et de la cohérence nécessaire avec la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Il s'ensuit un échange sur les notions de majorité qualifiée, majorité absolue et majorité simple et si celles-ci s'appliquent aux membres du CM ou aux membres présents lors d'un Conseil municipal.
Mme Moyard propose de s'abstenir sur cette question avant clarification et qu'elle ne s'opposera qu'à l'article 20, alinéa 2 dont le titre est « majorité qualifiée » et qui mentionne pourtant la « majorité absolue ».
Après quelques échanges menés par le président, la commission refuse les modifications proposées et se joint aux communes également opposées.
- Art. 24, alinéa 4 (enjeu : audition du CA)
Après discussions autour de la notion d'audition, la commission propose de maintenir le statu quo et de ne pas soutenir la modification.
- Art. 25, alinéa 3 (enjeu : transmission des PV aux conseillers municipaux)
La proposition de modification est adoptée par les commissaires
- Art. 25, alinéa 4 (enjeu : signature du PV)

Cet article met clairement en évidence l'ambiguïté autour du terme de « secrétaire » et la nécessité pour notre commune de se conformer à la LAC. M. Weiss et Mme Moyard conviennent qu'il s'agira de s'assurer de la cohérence de l'utilisation de ce terme à travers les textes. Il s'agira d'ajuster la pratique lancéenne en conséquence.

- Art. 28, alinéa 1 (enjeu : obligation d'affichage)
La modification proposée dans le tableau 2 bénéficie de l'approbation des commissaires
- Art. 30, alinéa 1, lettre i (enjeu : exclusion des « groupements »)

Une discussion a lieu afin de clarifier ce dont il est question ici. Mme Moyard précise qu'il convient de distinguer les groupements dont il est fait mention ici des groupements qui sont considérés aux articles 51 à 60. Suite à cette discussion, le président conclut que la commission accepte la modification proposée, à l'exception des comptes annuels des groupements.

- Art. 30, alinéa 1, lettre k (enjeu : délégation de compétences au CA pour les actes notariés)
S'agissant d'actes notariés, la pratique lancéenne correspondant à la proposition de modification soumise par la commune de Veyrier. Par conséquent, la commission soutient la modification proposée par Veyrier.
- Art. 30, alinéa 1, lettre l (enjeu : gestion des baux et répartition des compétences entre CA et CM)
Les commissaires prennent connaissance de la modification proposée mais ne se prononcent pas sur son adoption. Mme Moyard précise que le CA proposera d'enlever du texte la mention « sous réserve de l'article 48, lettre l » qui limiterait la compétence du CA aux baux qui n'excèdent pas 12 ans.
- Art. 30, alinéa 1, lettre t (enjeu : compétences du CM en matière de fondations et participations)
Le président procède à un rapide tour de table pour confirmer que les commissaires soutiennent la modification proposée par l'ACG.
- Art. 30, alinéa 1, lettre w (enjeu : compétence du CM en matière de statut du personnel et échelle de traitement)
La commission ne souhaite pas soutenir la proposition soumise et souhaite maintenir la compétence du CM en la matière.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

- Art. 30, alinéa 2 (enjeu : compétences du CM et « portée générale »)
La commission est favorable au maintien de cet alinéa et ne souhaite donc pas son abrogation.
- Art. 34, alinéa 2 (enjeu : extension du délai de préemption en faveur du Canton)
Suite à des clarifications – et à l'exception d'un.e commissaire – la commission est d'avis qu'il convient de maintenir le statu quo et ne pas prolonger le délai de préemption au-delà des 40 jours actuels.
- Art. 48, lettre v (enjeu : compétences du CA en matière de règlements communaux)
Des échanges ont lieu entre les commissaires et la magistrate sur la pratique lancéenne actuelle. A l'issue de ces discussions, les commissaires confirment leur souhait de maintenir le statu quo et de refuser la modification proposée.
- Art. 48, lettre z (enjeu : compétence du CA en matière de statut du personnel et échelle de traitement)
Ayant refusé la modification de l'Art. 30, alinéa 1, lettre w, la commission refuse logiquement l'ajout proposé ici.
- Art. 90, alinéa 1, lettres j à l (enjeu : approbation des délibérations par le Département)
La commission ne souhaite pas se joindre à la proposition de modification et approuve le statu quo.
- Art. 90, alinéa 2 (enjeu : délai laissé au Département pour statuer)
Après un tour de table mené par le président, celui-ci confirme que la commission souhaite maintenir le statu quo.
- Art. 92 (enjeu : approbation des délibérations sur la naturalisation par le Conseil d'Etat)
La commission ne voit pas d'inconvénient à l'abrogation de cet article.
- Art. 122, alinéa 1 (enjeu : équilibre budgétaire / présentation de budgets déficitaires)
La commission soutient la proposition de l'ACG de ne pas exiger un plan financier démontrant un retour à l'équilibre si les derniers comptes se sont avérés positifs.

c) Divers

=====

A la question d'un.e commissaire concernant la mise-en-œuvre des nouveaux statut du personnel et l'entrée en vigueur des échelles de traitement, Mme Moyard répond que la séance de la commission de l'administration prévue le 27 novembre pourra inclure un point intermédiaire à ce sujet.

**10) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023 –
RAPPORTEUR : M. MAURO MARTELLA****a) Présentation de l'Unihockey club de Genève**

=====

La Maire, introduit le point en expliquant que l'association d'Unihockey (UCG) n'est pas une entité subventionnée par Lancy, mais par la Ville de Genève. En revanche, la Ville de Lancy met à disposition du club des infrastructures ; cette pratique sportive est donc bien déployée sur le territoire lancéen, ce qui fait de l'association un prestataire significatif. L'unihockey est un sport nordique très enseigné en Suisse alémanique et en plein essor en Suisse romande, notamment par le biais du programme scolaire. Le besoin d'infrastructures pour sa pratique est donc important et justifie la présentation de ce soir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Le club d'Unihockey explique que le sport est arrivé dans les années 60 et que selon les régions ou pays son appellation diffère : le nom unihockey est ainsi spécifique à la Suisse. Ce sport est particulièrement populaire en Suisse alémanique où il attire foule, notamment lors des championnats suisses qui y sont organisés. Un des grands avantages du unihockey est par ailleurs son accessibilité car l'investissement pour sa pratique est modeste.

L'association poursuit la présentation en abordant la structuration du club genevois. Ce dernier est actuellement composé d'un comité bénévole de 5 personnes, de 10 moniteurs formés jeunesse et sport et d'une secrétaire à 20 %. Le nombre de membres adhérents est de 158 dont 23 Lancéens (14 %). L'unihockey est présent sur la Commune de Lancy depuis 20 ans et sa pratique a lieu dans les salles suivantes du territoire lancéen : Saussure, Grandes-Communes et Pont-Rouge.

Le club, composé de 8 équipes à l'issue de la crise COVID compte désormais 9 équipes, dont une équipe féminine passée cette année d'un petit à un grand terrain (2^{ème} ligue). Cette évolution représente une étape importante dans la pratique de ce sport sur Genève. L'objectif à l'horizon 2030 serait d'avoir une équipe féminine en ligue B et une équipe masculine en première ligue.

En termes d'infrastructure, le jeu requiert une triple salle, raison pour laquelle de Staël est beaucoup utilisée. Les triples salles étant rares, l'association souligne que le club occupe actuellement tous les créneaux du Collège de Staël aux horaires accessibles à la population (18h00-22h00). L'association met en exergue la nécessité de viser une utilisation globale rationnelle de ces triples salles, ainsi que le développement de nouvelles infrastructures, sachant que d'autres clubs sportifs sont dans le même besoin et qu'une évolution à la hausse des prestations du UCG est actuellement compromise par ce manque.

Un commissaire demande aux représentants du club s'ils souhaitent formuler une demande dans le cadre de cette commission par rapport à leur recherche de salles, par exemple la prise en compte par la Commune de ce besoin de triple salle en cas de future construction d'école. Sans aller jusqu'à la formulation d'une demande, le membre du club confirme que le club est dans une situation sensible face à la concurrence d'autres entités sportives (Volley et Handball) qui évoluent en ligue A ou B et qui ont donc des arguments de poids en leur faveur. Le commissaire note le paradoxe de cette situation, sachant qu'une élévation de niveau passe par la mise à disposition de salles pour les entraînements.

La Maire informe que les communes sont particulièrement sollicitées par le DIP pour la mise à disposition de salles en journée dans le cadre de la filière sport-art. Une réflexion est par ailleurs en cours au niveau du DIP depuis plusieurs années sur l'introduction de l'horaire continu dans les écoles. Étant donné que les élèves seraient libérés en début d'après-midi, le Canton souhaite une mise à disposition de salles pour occuper les enfants. S'agissant d'une occupation en matinée, La Maire explique que dans le cadre du projet Portes Sud une réflexion d'aménagement particulier des salles est également menée, incluant le déploiement d'activités pour les Seniors.

b) Tuttisports – Bol d'Aire nocturne – Run'Aire

=====

Tuttisports

Le chef des service des sports fait état d'un bilan positif de cette édition qui s'est achevée le weekend dernier. La semaine de journées portes ouvertes a pu compter sur une offre pléthorique d'activités sportives par le biais des associations. Durant le weekend la manifestation s'est greffée à Lancy autrefois et a pu présenter les sports d'antan ; les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

associations ont notamment ressorti de l'ancien matériel et exposé des photos. La participation de la population a néanmoins été faible durant ce weekend en raison d'une mauvaise météo et de la concurrence de nombreuses autres manifestations d'envergure.

Fort de ce constat, celui-ci annonce que Tuttisports devrait avoir lieu en juin l'année prochaine et qu'à l'issue de cette nouvelle édition un bilan sera effectué pour évaluer la pertinence de cette nouvelle planification.

Bol d'Air nocturne

Le responsable des sports annonce que l'évènement aura lieu vendredi et qu'il affiche plein. Les 50 personnes inscrites partiront à 20h00 depuis le stade des Fraisiers et chemineront jusqu'à Pont-Rouge où un apéro sera organisé. Celui-ci précise qu'il s'agit d'une activité gratuite et que la seule condition de participation est de venir muni d'une lampe frontale.

Run'Aire

Le chef de service des sports rappelle que la première édition de l'an passé avait été un grand succès grâce à une très belle météo ; près de 1000 personnes s'étaient inscrites. Cette année, l'offre sera similaire mais avec quelques changements de parcours en raison des travaux liés à la ligne de tram. Il informe qu'un entraînement hebdomadaire de préparation à la course est organisé les mardis ; ce dernier se fait sur inscription, mais est offert aux habitants de Plan-les-Ouates et de Lancy.

c) Divers

=====

Demande d'invitation du président

Le Président demande au chef des sports d'inviter à la prochaine Commission le président du tournoi d'échec qui s'est déroulé à Lancy à Pâques, ainsi qu'un maître venu récemment jouer la simultanée. Pour répondre à un commissaire qui s'enquiert du but de cette invitation, le président informe qu'il aimerait former un club d'échec sur Lancy.

Pataugeoire du Bachet

Le chef de service des sports fait part d'un problème de fuite dans cette infrastructure. Le défaut ayant été décelé trop tard la pataugeoire n'a pu être ouverte cette année, mais des travaux vont devoir être effectués. L'investissement pour cet entretien est estimé à CHF 50'000-CHF 60'000 hors budget, raison pour laquelle il remonte l'information dans le cadre de cette Commission.

Exposition sur l'histoire du sport

La Maire informe que cette exposition d'une durée de trois mois est particulièrement intéressante retraçant tous les sports et contenant des archives photos émouvantes. Il s'agit d'une exposition qui apporte du lien et redonne sens à la pratique sportive.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023**11) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023–
RAPPORTEUR : M. VINCENT DAHER****a) Calcul des honoraires d'architecte**
=====**Présentation****1. Modalités de calcul d'honoraires des architectes dans les projets**

M. Garcia explique que pour calculer le montant des honoraires des architectes dans les projets, il convient de prendre pour base la norme SIA 102 concernant le règlement des prestations et honoraires des architectes. Certaines formules sont à respecter (*les formules figurent sur la présentation*).

Il existe des formules afin de calculer le temps nécessaire pour effectuer les prestations :

- T_m = temps moyen
- $T_p = T_m$, car le coefficient i est la plupart du temps égal à 1

Les autres coefficients sont souvent donnés par les normes SIA à moins qu'il y ait des particularités sur le projet.

L'exemple détaillé du projet de la Parcelle 114 figure sur la présentation.

Concernant le taux horaire de Fr. 130.-, la ville de Genève établit des tarifs horaires moyens maximum de 145 ou 155. Ainsi, 130 Fr. / heure est un tarif normal pour un architecte.

2. Répartition des phases des prestations des architectes entre le crédit d'étude et le crédit de construction

M. Garcia explique que la norme SIA 102 indique les phases des prestations des architectes, ainsi que leurs pourcentages. En principe pour le crédit d'étude, il convient d'aller jusqu'à la phase 4 qui est l'appel d'offres (*en jaune sur la présentation en page 9*) pour un total de 50,5%. Cela permet de pouvoir demander un crédit de construction pour la phase 5 qui représente 49,5%, celle-ci comprend le projet d'exécution, l'exécution de l'ouvrage ainsi que la mise en service avec l'achèvement.

Étendre le crédit d'étude jusqu'à la phase 4 permet de raccourcir les délais et d'être plus précis dans l'établissement du crédit de construction.

Quelques précisions :

- La ville de Lancy propose d'habitude aux mandataires de forfaitiser les honoraires des phases SIA 3 et 4 sur la base du coût d'ouvrage prévisible (basé sur la formule) ;
- Les honoraires de la phase 5 sont réadaptés en fonction du coût réel des travaux ;
- Le STE préconise de faire voter le crédit de construction sur la base d'un retour d'appel d'offres de minimum 80% du montant total des travaux.

Concernant la parcelle 114 :

- Total honoraires architecte crédit d'étude : Fr. 122'552.-- HT (50,5%)
- Total honoraires architecte crédit de construction : Fr. 120'127.-- (49,5%)
- **3. Un concours de projet peut-il substituer les prestations d'architecte nécessaires à la réalisation de l'ouvrage ?**
- Parfois avant d'établir un projet ou un avant-projet, la ville de Lancy fait appel à des architectes par le biais d'un concours.
- Selon la norme SIA 142i-101f, en règle générale le mandat attribué au gagnant comprend l'ensemble des prestations partielles nécessaires à l'étude et à la réalisation du projet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

- Le guide concernant la mise en œuvre des procédures de concours ou de mandats d'étude parallèles indique que les prix, les mentions et les indemnités rétribuent le travail des participants. En revanche, ils ne rémunèrent pas les prestations liées au mandat ultérieur. Ils ne sont, par conséquent, pas une avance sur des honoraires relatifs à un mandat découlant du concours.

Un conseiller municipal explique que les Fr. 570'000.-- de l'école en Sauvy ne sont toujours pas expliqués. Lorsque le mandat a été attribué à l'architecte, il était de 2,8 millions de francs, avant de passer à 3,4 millions de francs avec Fr. 570'000.-- basés sur les 2,8 millions de francs. Le renchérissement n'est pas clair, le taux de complexité d'une école primaire est de 1 comme un habitat de type classique. Les Fr. 570'000.-- représentent une somme conséquente sur un avant-projet.

Mme Moyard répond que tous les projets sont identiques quant à la méthode de calcul.

Un conseiller municipal indique qu'en 2021, un montant de Fr. 570'000.-- pour un crédit d'étude initial de 2,8 millions de francs a été voté, ce qui représente Fr. 1'140'000.-- en tenant compte des honoraires globaux de l'architecte dans les phases du crédit d'étude.

Mme Moyard considère que certains points ont été mélangés par le conseiller municipal. L'objectif de la présentation est de montrer à l'entier de la commission comment les calculs fonctionnent. L'ensemble est extrêmement cadré. Il sera possible de prendre d'autres cas où le premier crédit de l'école en Sauvy si cela s'avère nécessaire. Cependant, les projets sont tous basés sur le même principe, les proportions d'honoraires d'architecte restent équivalentes.

M. Ferraton explique qu'en règle générale les honoraires d'architecte représentent environ 15% du montant du projet. Il doit y avoir un malentendu car les nombreux autres projets étaient tous entre 12 et 16%, voire 20% au maximum.

Un conseiller municipal s'interroge du coût total du projet. Mme Moyard répond que le projet se monte à environ 1.3 millions de francs de coûts des travaux (soit 1.75mio pour le crédit de construction, déjà voté) pour le pavillon du parc et 2.8 mio de coûts des travaux pour le pavillon du préau, revu à la hausse dans le cadre de la première étude à 3.8 mio de crédit de construction (non encore déposé), soit un total de 5.35mio pour les deux crédits de construction. C'est cohérent par rapport aux Fr. 570'000.-- de crédit d'étude commun demandé

M. Garcia ajoute que lorsque des demandes de crédits d'étude sont faites, il n'y a pas seulement les honoraires de l'architecte mais également les honoraires des autres mandataires nécessaires pour l'étude, tels que l'ingénieur civil, ingénieur chauffage, etc. L'ensemble des honoraires de tous les mandataires sur le total du coût global pour un projet peut facilement représenter 25 ou 30%, dont 15% pour l'architecte.

Une commissaire confirme qu'il est indiqué dans l'exposé du motif que sur Fr. 365'000.-- HT, Fr. 155'000.-- sont des honoraires d'architecte. Les Fr. 210'000.-- restants reviennent aux autres mandataires.

Un conseiller municipal est d'avis que la phase d'étude est poussée trop loin car les honoraires de tous les mandataires ne sont pas forcément utiles sur une phase d'avant-projet. M. Garcia rétorque que ce n'est peut-être pas absolument nécessaire mais que l'utilité est présente. De plus en plus, l'Etat de Genève pousse à avoir différents professionnels lors de la phase d'étude. Plus l'investissement est important au début, plus la préparation future sera optimale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Une conseillère municipale juge important d'avoir un projet étudié avant la demande de crédit de construction car cela n'empêche pas de refuser le projet. De plus, le fait d'inclure des prestations en termes d'énergie et autres semble évident.

M. Garcia ajoute que le but du service n'est pas de créer des études. Parfois, les économies faites lors du crédit d'étude s'avèrent ne pas en être. Si le but est de construire, il est préférable de le faire de la meilleure manière possible.

Mme Moyard précise que les deux phases doivent être effectuées en parallèle car si le crédit d'étude n'englobe pas la phase 4.41 cela empêche un chiffrage correct. Avec la manière de faire prônée par le Conseiller municipal, tant qu'il n'y a pas de crédit de construction voté, les appels d'offres ne pourraient pas être lancés car les personnes doivent être payées pour leur travail. Si les deux phases partielles ne sont pas faites simultanément, tout est ralenti. Le Conseil administratif désapprouve le fait de déposer un crédit de construction sans retours d'offres.

M. Garcia signale qu'un cahier d'étude ou de construction représente plusieurs mois de travail. L'ajout de la phase d'appels d'offres est fastidieux.

Mme Moyard conclut en indiquant que les calculs avec les pourcentages seront refaits en vue de la commission des finances.

b) Divers

=====

Pas de divers

**12) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023 – RAPPORTEURE : MME VIRGINIE VANDEPUTTE****Divers**

=====

Question sur les accoudoirs des bancs publics à l'environnement de La Chapelle : servitude d'usage - mobilier légué tel que. Ces bancs sont en cours de remplacement.

Question sur la centralisation du nettoyage des vaisselles réutilisables dans les communes : à Lancy, une partie de l'équipement est géré par une société externe mais proche de Lancy. Pour les manifestations de grande envergure, la vaisselle est louée par des sociétés plus éloignées faute de disponibilité. Il est précisé que la vie d'une vaisselle est d'environ 6 à 8 ans. Cela dépend des utilisations (avec ou sans couteau par exemple).

Question sur les arbres et la chaleur au vu du stress causé par les canicules cet été et sur les points d'eau à des endroits stratégiques : il est répondu que les arbres ont brûlé cet été, en particulier les charmes. Ils n'ont pas vécu juste un stress hydrique. Ces effets sont visibles. Le problème n'est pas un manque d'arrosage. Les conséquences de la chaleur en soi sont plus importantes sur les arbres. Il est précisé que d'autres mesures sont nécessaires pour permettre aux arbres de survivre, comme par exemple en désimperméabilisant les surfaces autour des arbres pour leur permettre de respirer et de s'hydrater naturellement. Les espaces de verdure et arboré permettent de réduire les effets de la chaleur sur les arbres.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Question sur le rucher et la plantation d'arbres - promenade sous le potager communal : l'accès public aura lieu après la phase d'aménagement. Les plantations auront lieu plus tard après avoir amélioré la qualité du sol. Les aménagements et cheminements seront prêts bientôt, mais les arbres comestibles seront là dans une seconde étape.

Question sur un robinet défectueux au Parc En-Sauvy : il est répondu que ce robinet a été coupé à plusieurs reprises à cause des travaux du tram. Il va être remettre en fonction normalement avant le printemps 2024.

Question sur les lampadaires éteints dans le parc des Voirets depuis plusieurs semaines : est-il prévu de les rallumer malgré la politique ombres et lumières ? Il est demandé de rallumer un lampadaire situé à proximité de tables car il ferait nuit noire et cela crée un sentiment d'insécurité. Il est proposé d'attendre la présentation de la politique globale sur l'éclairage public. Cela permettrait d'avoir connaissance de l'ensemble du maillage pour se déterminer sur les cas plus précis. Le service précise qu'il y a moins de plaintes des habitants moins dérangés par des gens qui restaient dans le parc.

Pour conclure, il est évoqué que le budget sera à nouveau présenté lors de prochaines séances de commission. il est proposé de regrouper les rapports de toutes les commissions dans un rapport en décembre 2023 pour faciliter la lecture des habitants. Il est souligné que toutes les commissions devraient faire pareil. Il est suggéré de soumettre le délai de rapport au bureau du Conseil municipal, ce qui est approuvé par tout le monde.

**13) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT**

Divers

=====

Pas de divers

**14) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023 –
RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN**

Divers

=====

Éclairage à Pont-Rouge

Même si dans la première partie de Pont-Rouge, un éclairage a été réfléchi de manière intelligente, (réduction nocturne, bonne orientation), cet éclairage est cependant complètement différent dans la deuxième partie du quartier (sur les derniers îlots).

La Commune ne pourra pas faire grande chose pour y remédier car ce sont des propriétés privées, mais avec l'outil de la stratégie lumière, cela permettra d'entrer en discussion avec les privés et de les sensibiliser.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Le Conseiller administratif ira sur place afin de constater cette problématique et le SAT fait annuellement photographier le quartier de nuit pour voir l'impact de la lumière (et ainsi vérifier s'il y a une diminution).

Lampadaire aux Semailles

Le lampadaire étant éteint au passage piéton du chemin des Semailles/chemin des Palettes (en face du restaurant) ce qui pose un problème de sécurité des piétons, qui ne sont pas ou très peu visibles.

Actuellement, il n'y a pas de lampadaire éclairant sur ce passage piéton. Le STE s'occupe de ces problématiques.

Recours contre la paroisse

Un point de situation est demandé concernant la situation du recours contre la paroisse (sise au 54, route de Chancy). Alors que la commune a déposé le recours contre la DD 113-871 depuis près d'un an, d'autres parties (Action patrimoine vivant, la caisse de pension paritaire de Rolex et SK Ambulances) ont aussi décidé de passer par cette voie juridique.

Diverses correspondances ont été échangées et la décision devrait arriver d'ici la fin de l'année (possibilité de faire annuler la DD, démolition du mur, servitude, etc.).

Les chances que les recours soient acceptés sont bonnes.

L'Administration est remerciée car il s'agit d'une action symbolique, qui avait fortement mobilisé le CM ainsi que les associations et la population.

Campagne de communication sur les zones 30

Des flyers ont été distribués et des panneaux d'affichage et d'information ont été disposés aux abords de la zone. Les informations se trouvent également sur le site de la Ville.

Des flyers sont également distribués quatre fois par année par la police dans les sites où des conflits entre cycles et piétons existent (sécurité et mobilité).

La Présidente indique qu'il s'agit de sa dernière séance de présidence (étant donné son départ de la commune). Elle tient à remercier tout le monde; cela a été une opportunité extraordinaire pour elle.

Après acclamation, la Présidente indique que sa dernière séance de CM sera le 9 novembre. Les socialistes garderont la présidence.

POINTS FINAUX

15) DESIGNATION D'UN-E REPRESENTANT-E DU CONSEIL MUNICIPAL A LA FONDATION COMMUNALE POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES AGEES, EN REMPLACEMENT DE MME JEANNE BENCKER (MCG)

M. Bonvin : le MCG propose M. Armando COUTO pour remplacer Mme Bencker.

Vote accepté par acclamation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023**16) DESIGNATION D'UN-E REPRESENTANT-E DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE DE LANCY-FLORIMONT, EN REMPLACEMENT DE M. YANNICK HANIFI (PLR)**

Mme Equey : en remplacement de M. Yannick Hanifi, le PLR propose Mme Khatchadourian.

Vote accepté par acclamation.

17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme Dia : je souhaite vous faire savoir que Mme Mariantonia Rosset représentera le groupe socialiste lors de la conférence Demain Seniors qui aura lieu les 11, 12 et 13 janvier 2024.

M. Haas : j'ai juste deux petites questions pour notre Conseil administratif in corpore. La première concerne la problématique qui a failli mobiliser l'actualité ces derniers jours. Il n'y a pas très longtemps encore, le landernau politique français était complètement mobilisé par la problématique des punaises de lit qui devenait un véritable phénomène de société dans la perspective des JO de Paris. Comme la Ville de Lancy a la réputation d'avoir le moustique tigre, j'aimerais savoir quelles dispositions compte prendre le Conseil administratif pour lutter contre cet envahisseur, vous rappelant que s'il n'est pas dangereux, les piqûres sont fort désagréables et que nous en avons eu un témoin privilégié puisque lors de la dernière Commission des finances, l'invité, qui devait venir nous présenter les mérites ou pas de la finance durable, a été dévoré devant l'entrée de la Mairie et s'en est plaint à l'entrée dans cette salle. Donc, je pense que pour l'image de Lancy et pour l'avenir de nos concitoyens, la lutte contre le moustique tigre me paraîtrait une bonne idée.

J'enchaîne avec une deuxième question, plutôt personnalisée à Mme Moyard, mais je la rassure d'emblée, je me suis juré de ne pas poser de questions liées à la passerelle de Surville, donc je ne vais pas le faire. Par contre, même si elle n'est pas sur notre commune et puisqu'on a parlé ce soir de liaison de mobilité douce, de voie verte, il y a une passerelle qui est en rade depuis longtemps et même si on n'y a pas participé financièrement, c'est celle qui devrait relier prochainement les Evaux à la presqu'île d'Aire-Le Lignon. Même si, encore une fois, elle n'est pas sur notre commune, je pense que la préoccupation de savoir où en est cette passerelle qui aujourd'hui ne ressemble à rien, il y a eu des débuts de travaux, j'aimerais savoir si nos autorités savent où elle en est et pourquoi elle est bloquée.

Mme Beun : j'ai une remarque, un remerciement, et une question.

Je vais commencer par la remarque concernant les présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2024...

Mme Monod : je me permets de vous interrompre, ces informations n'ont pas besoin d'être transmises à la Plénière, elles doivent être transmises à Mme Crisafulli et nous voterons formellement là-dessus lors de la prochaine séance.

Mme Beun : d'accord. J'aimerais remercier le Conseil administratif et le service de M. Hasler d'avoir enfin pu remettre le lampadaire en fonction sis au parc des Voirets.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Enfin, une question concernant le carrefour Eugène-Lance et le chemin du 1^{er}-Août. De nombreux enfants traversent ce carrefour pour se rendre à leur école, celle du Pont-Rouge, ce qui est un très grand danger pour eux et usagers de la route car ils ne savent pas où traverser. Ceci est une zone 30 je le rappelle. Serait-il possible de repeindre le passage-piétons qui existait avant les travaux et ce pour la sécurité de tous ?

Mme Equey : le groupe PLR, en remplacement de M. Yannick Hanifi, propose pour la Commission des travaux M. Fischer et Mme Leila Khatchadourian pour la Commission des sports.

Une deuxième chose, pour la Conférence Demain Seniors qui aura lieu en janvier, ce sera moi-même qui représenterai le PLR.

M. Martella : j'avais une très bonne question sur le moustique tigre à Lancy, mais M. Haas m'a devancé. Je la retire avec tristesse mais j'espère que les choses seront faites pour Lancy.

Mme Bonvin Bonfanti : j'ai deux questions. Une qui concerne l'éclairage intérieur des bâtiments appartenant à la commune. Au vu de la problématique de la pénurie d'énergie, de l'augmentation des coûts de cette dernière, du plan climat cantonal comme communal et de la prochaine interdiction des lampes fluorescentes, est-ce que la commune a prévu de passer tous ses éclairages, donc à l'intérieur des bâtiments, en LED et avec des détecteurs de présence, et si oui, à quelle échéance ?

Ma deuxième question concerne le terrain multisports de l'école de Pont-Rouge. On nous avait précisé en commission que ce serait un terrain inclusif, mais pour l'instant, au vu des travaux en cours, bien que ce ne soit pas encore finalisé, cela ressemble à quelque chose d'assez classique, en gros à un terrain de foot.

Mme Monod : je me permets moi-même de poser également une question au Conseil administratif : que s'est-il passé avec les grilles des regards le long du chemin des Mérinos remontant vers la piscine. Plusieurs grilles ont disparu et ont été remplacées par des cônes. Seront-elles replacées et si oui quand ?

Mme Moyard : M. Haas, concernant la passerelle des Evaux à Aïre, je n'en sais rien. Je dois vous dire que la passerelle La Visiteuse occupe déjà mes jours et mes nuits. Quand il me reste un peu de temps et d'énergie, je pense à la passerelle du nant Manant, qui sont deux passerelles sur notre territoire, mais j'avoue ne pas du tout savoir où cela en est de ce côté-là, mais mon collègue m'indique qu'il vous répondra.

Mme Beun, on pensait que vous parliez du carrefour du 1^{er}-Août du côté des Courtillets, mais finalement non, vous parlez si on a bien saisi de l'angle Eugène-Lance, chemin du 1^{er}-Août, devant la villa Roch où était situé le service des affaires sociales. Je crois avoir déjà répondu à cette question un certain nombre de fois. Donc, oui, le passage-piétons a été supprimé à cause de la mise en conformité de la zone 30, oui cela faisait longtemps que c'était une zone 30, au moment où nous avons fait des travaux avec la mise en sens unique de la partie Nord d'Eugène-Lance, nous avons dû mettre en conformité les équipements, les infrastructures avec la zone et donc il n'y a plus de passage-piétons à cet endroit. On en avait déjà parlé, M. Bonfanti avait annoncé que le service de l'aménagement du territoire travaillait sur une campagne d'information et de sensibilisation sur les caractéristiques de la zone 30 et cette campagne est sortie. Vous avez peut-être vu des affiches et vous avez peut-être vu la semaine passée une très jolie petite vidéo qui explique de manière très didactique les caractéristiques de la zone 30. Si un complément m'échappe, vous me le direz, Mme Beun.

Mme Bonvin Bonfanti, en ce qui concerne les éclairages LED et les détecteurs de présence, au gré des rénovations, à chaque fois qu'on doit intervenir, on met des éclairages économes en

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

énergie. On ne met pas forcément des détecteurs de présence partout, il y a des endroits, notamment dans les locaux communs où c'est particulièrement pertinent ; on ne va pas forcément mettre des détecteurs de présence, par exemple dans tous les bureaux, parce qu'on pense quand même que les collaborateurs peuvent avoir un cerveau et quand ils sortent de leurs bureaux, ils peuvent éteindre. Dire qu'il y a des détecteurs de présence qui sont mis en place partout serait faux, mais effectivement il y a cette réflexion qui se fait dans le cadre des rénovations de notre patrimoine administratif.

En ce qui concerne le terrain multisports, je n'ai pas eu le temps d'aller rechercher les plans d'aménagement. C'est un terrain multisports, donc ce n'est pas uniquement un terrain de foot, de toute façon ce n'est pas un terrain de foot au vu des dimensions. Donc, multisports dans le sens où il doit avoir toute une série de marquages qui permettent de jouer à toutes sortes de jeux. A ma connaissance il n'est pas encore terminé, donc je vous invite, avant d'avoir un avis définitif, à attendre qu'il soit terminé, mais il est prévu beaucoup plus flexible et polyvalent, on ne fait plus de mini-terrain de foot uniquement. Je vais essayer de retrouver le plan et vous donnerait davantage d'informations après la séance.

M. Bonfanti : après recherche d'information, il semblerait que des bouches d'égout ont été posées hier, vous pourrez vous y rendre plus tard et me dire si c'est le cas ou pas.

Concernant le moustique tigre, comme vous le savez certainement, nous avons été proactifs avec le Canton il y a quelques années de cela parce que nous avons découvert quelques endroits où ce moustique se développait dans la commune. Nous avons essayé de traiter cela, mais comme vous le voyez, cela n'a pas marché dans la mesure où il se développe quand même fortement, mais les communes avoisinantes sont solidaires de nous, donc on n'est pas les seuls maintenant à avoir des moustiques tigre, des moustiques en général, il n'y a pas que le moustique tigre qui pose problème. Nous avons averti l'OCAN de cette problématique, mais aucune mesure forte n'a été réalisée par l'OCAN cet été. Il faut dire qu'il y a peu de produits qui permettent vraiment d'attaquer le moustique tigre, il existe des produits pour les autres moustiques, mais pour celui-là, c'est pour l'instant compliqué de parvenir à une solution. Nous avons demandé qu'un travail intercommunal soit réalisé avec l'OCAN pour trouver des solutions pour l'année prochaine, mais nous avons pris les devants au niveau de la commune, en termes d'information, nous avons pris la décision de réaliser un tout-ménage au printemps prochain permettant d'expliquer les bonnes pratiques à avoir permettant d'éviter que les larves puissent se développer rapidement - on sait que l'eau stagnante est un gros problème sur les balcons, les terrasses, dans les jardins, évitez d'avoir des contenants avec de l'eau qui stagne et qui permettent aux larves de se développer.

Ensuite, il ne faut pas être naïf, il est là, il ne va plus partir, le frelon asiatique est là, il ne va plus partir non plus, les fourmis qui venaient de je ne sais où qui étaient sur les deux terrains de tennis, elles vont rester là. Il y a deux éléments qui permettent d'expliquer cela, l'un c'est ce qu'on appelle la mondialisation, les gens partent en vacances et reviennent avec ces insectes, du coup ils se développent. Je ne vous parle même pas de tous les autres animaux, les crevettes et autres crustacés qu'on a dans le lac, qui viennent d'ailleurs. Ensuite il y a les changements climatiques, cela a une incidence directe, la température monte, comme vous le voyez aujourd'hui il a fait 25 degrés et nous sommes mi-octobre. Dans quelques jours la température va fortement chuter, donc normalement les moustiques devraient trépasser. Vous n'aurez plus de problème au niveau des moustiques, mais avec les changements climatiques, les températures qui vont monter, il va falloir vous habituer. Personnellement, j'ai fait une recherche pour des moustiquaires chez moi, je vous le dis ! La quatrième est gratuite si vous en installez trois autres, d'octobre à février l'année prochaine. J'imagine qu'ils en posent moins en hiver qu'en été, donc profitez de le faire, parce que je pense qu'on va devoir vivre avec, et cela ne va pas être facile parce que les spécialistes disent qu'on s'habitue à ces moustiques au bout d'un moment, visiblement certains s'y habituent plus facilement que d'autres.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

Concernant la passerelle, elle n'est toujours pas construite, cela vous l'avez constaté. Elle va coûter beaucoup plus cher qu'il était prévu, c'est pour cela qu'il y a des problèmes de coûts au niveau de la fabrication de cette passerelle mais elle devrait normalement se faire, dans la mesure où les SIG prévoient de faire passer le CAD dans ce périmètre. L'idée était de se dire que vu que le CAD passait par là par des gros tuyaux, il y avait dans l'idée de faire comme une passerelle permettant de rejoindre Le Lignon aux Evaux. Tout cela se fera, mais quand ? Vous voyez où en est avec notre propre passerelle.

Mme Monod : nous pouvez passer au point suivant de notre ordre du jour.

18) PRESTATION DE SERMENT DE MADAME LEILA KHATCHADOURIAN (PLR), EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR YANNICK HANIFI, DEMISSIONNAIRE

Mme Monod : les lettres relatives ayant déjà été lues, j'invite Mme Khatchadourian à s'approcher et je prie l'assemblée de se lever.

L'assemblée se lève.

Mme Monod : après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« *« Je jure ou je promets solennellement :*

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Mme Khatchadourian : je le jure.

L'assemblée applaudit.

Mme Monod : je vous souhaite la bienvenue au sein de ce Conseil. Je vous invite à rejoindre votre place.

Je vous souhaite de belles semaines, nous nous retrouverons pour notre prochaine séance le 9 novembre 2023, d'ici là portez-vous bien.

La séance est levée à 21h55.

Le vice-Président :

Michele Colleoni

La Présidente :

Caroline Monod

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 octobre 2023

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une personne du public : j'ai juste deux petites questions. La première, en lisant ce matin le procès-verbal du 14 septembre 2023, j'aimerais savoir si les associations de quartier seront réellement associées à ce Masterplan dans le quartier des Marbriers. Pourquoi ? parce que plusieurs habitants du Plateau sont architectes ou urbanistes et je pense que nos idées pourraient être profitables à toutes et tous.

La deuxième : je remercie M. Haas d'avoir soulevé la question du moustique-tigre. On est infesté de moustiques, on essaie de trouver des solutions. J'ai contacté la Confédération et je sais qu'elle met des grains dans les bouches d'égoût, parce que le problème est dans les bouches d'égoût. Et là il faut qu'on trouve des solutions. Je pense que Mme Moyard, le 18, aura des questions là-dessus, parce que beaucoup de gens se plaignent de ce problème, dont moi-même. Je sais ce que je fais, je fais le maximum, quand on est sur la terrasse, on a plein de produits, mais on se fait piquer, et les enfants se font beaucoup piquer.

Je vous remercie toutes et tous parce que le travail que vous faites dans la commune, tout le monde est très content de ce que vous faites.

Mme Monod : merci beaucoup Monsieur.

M. Bonfanti : l'objectif, on l'a déjà fait au niveau de la consultation du PDCom, on avait déjà pu relever pas mal d'informations auprès de la population des Marbriers et de la population en général de Lancy, l'objectif est de continuer à le faire. Après, j'ai envie de dire pas que les urbanistes ou les architectes, l'objectif est d'avoir une opinion et une diversité d'informations qui nous viennent, parce que si on ne veut avoir que les urbanistes ou les aménagistes, on va être un peu serré au niveau des réponses qui nous seront données. On va contacter tout le monde et les gens seront sûrement très heureux de pouvoir y participer, comme ils le font d'ailleurs dans d'autres quartiers de la commune. C'est donc un objectif de pouvoir concerter la population dans ce quartier.

La deuxième question concernant les moustiques, j'ai déjà répondu en partie. C'est relativement compliqué. Je l'ai dit, c'est nouveau pour nous, cela ne fait que quelques années, je pense qu'on va devoir s'adapter et essayer de trouver des solutions. Comme je l'ai dit, soit je suis pessimiste soit je suis réaliste, mais du moment qu'il est là je ne vois pas comment il pourrait partir. On va devoir faire comme les autres pays, en France c'était pareil, cela a commencé par le sud, c'est remonté, comme le frelon asiatique, cela remonte peu à peu, maintenant il est à Genève mais dans quelques années il sera dans toute la Suisse et ensuite au sud de l'Allemagne et il va continuer à monter gentiment. On va essayer de faire avec et si on trouve des solutions, on en informera la population pour qu'elle puisse se protéger.